



**État des lieux des
continuités écologiques
régionales en
Aquitaine : diagnostic,
identification, enjeux**

Partie 2 : Identification -Annexe

-Annexe 2/2

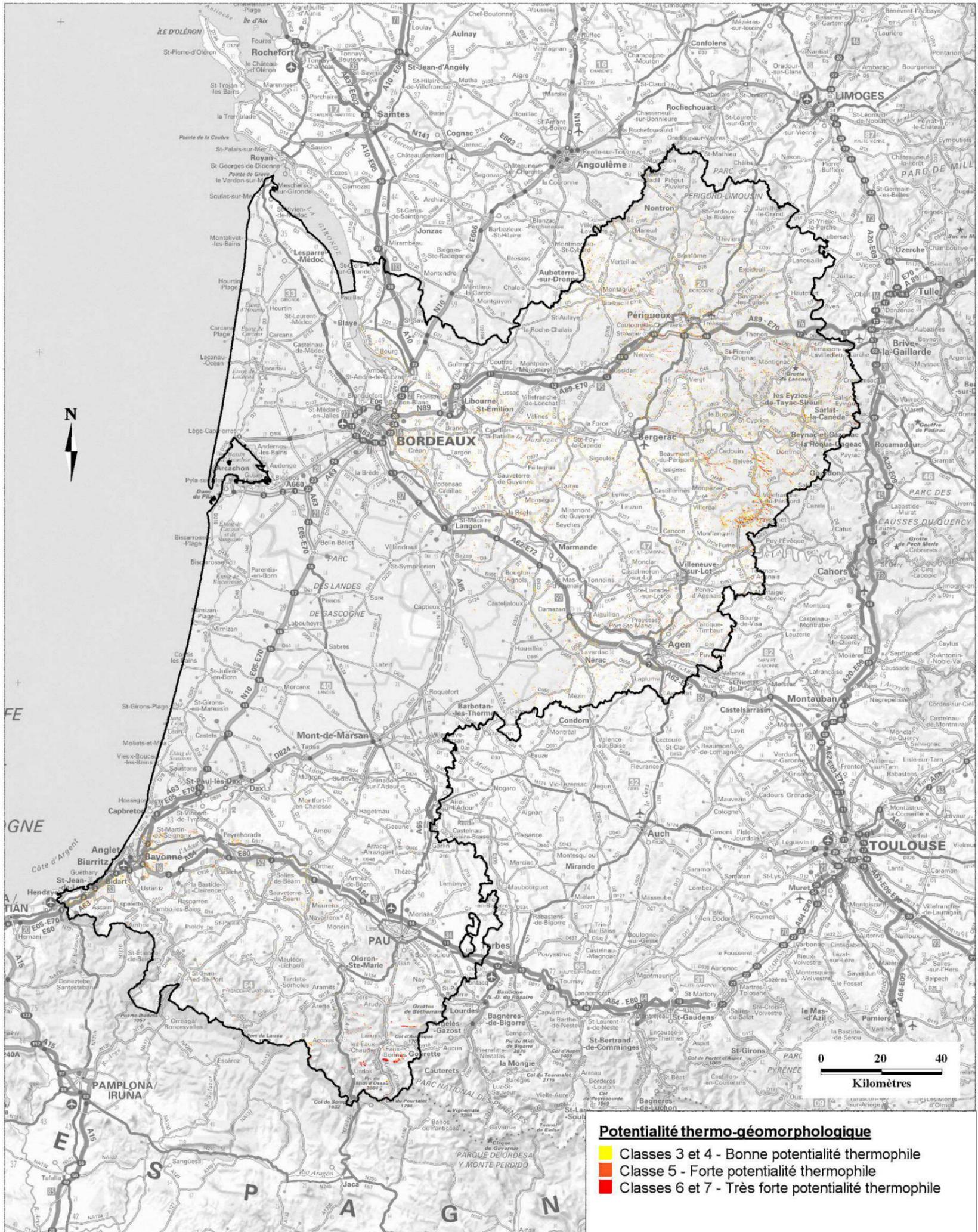
Sommaire

- 1.1 Annexe B9 – Cartes réalisées sur les pelouses sèches pour l’identification de corridors**
 - 1.2 Annexe B10 – Cartes réalisées sur les systèmes bocagers pour l’identification de corridors**
 - 1.3 Annexe B11 – Cartes réalisées sur les boisements de feuillus et forêts mixtes pour l’identification de corridors**
 - 1.4 Annexe B12 – Cartes réalisées sur les boisements de conifères et milieux associés pour l’identification de corridors**
 - 1.5 Annexe B13 – Cartes réalisées sur les lagunes pour l’identification de corridors**
- 2 ANNEXES SUR LES COURS D’EAU**
- 2.1 Annexe B14 – Arrêté du 7 octobre 2013 établissant la liste des cours d’eau mentionnée au 1° du I de l’article L. 214-17 du code de l’environnement sur le bassin Adour-Garonne**
 - 2.2 Annexe B15 – Arrêté du 7 octobre 2013 établissant la liste des cours d’eau mentionnée au 2° du I de l’article L. 214-17 du code de l’environnement sur le bassin Adour-Garonne**

1.1 Annexe B9 – Cartes réalisées sur les pelouses sèches pour l'identification de corridors



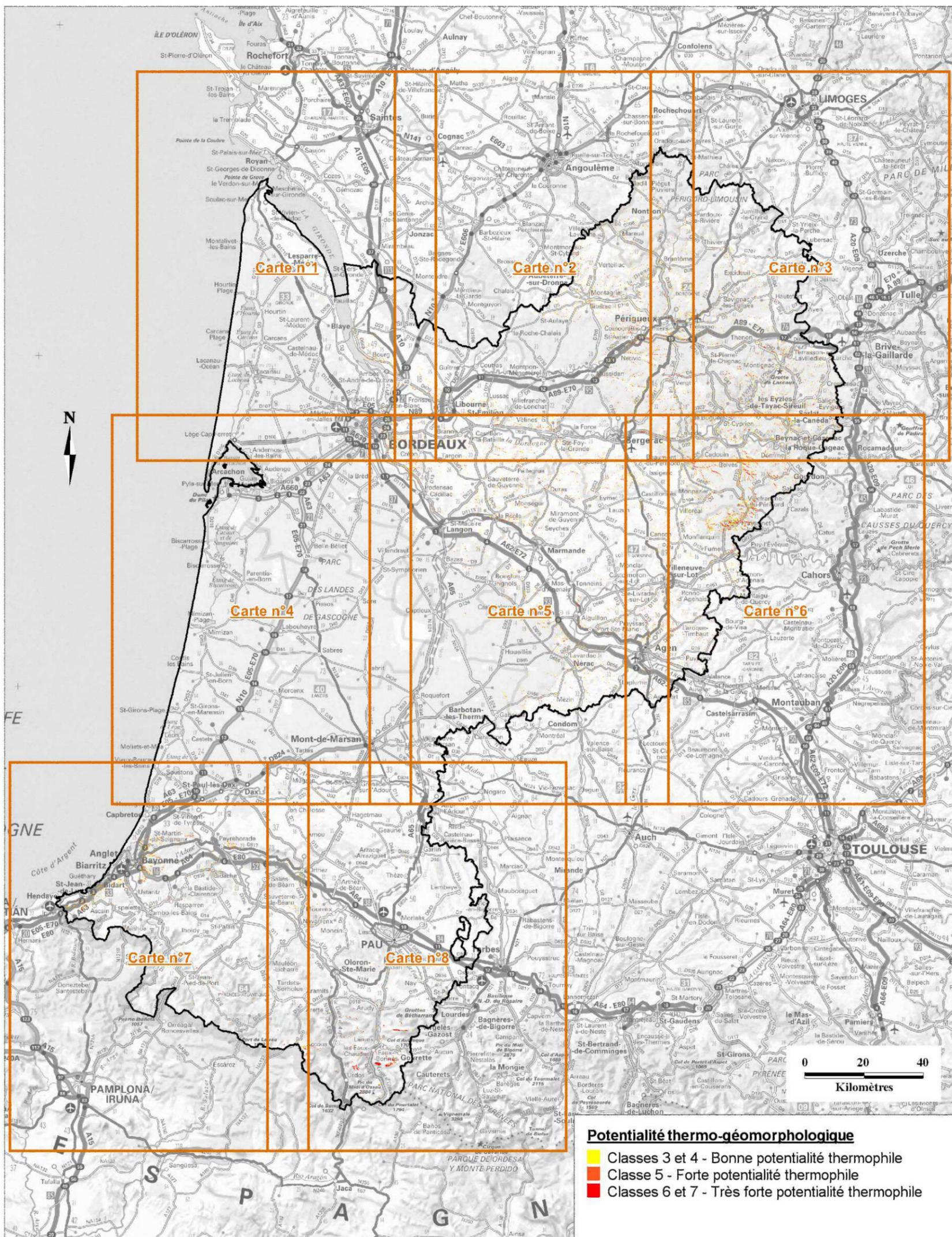
Potentialité thermo-géomorphologique



Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000® - BDCarto®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPREB/

Potentialité thermo-géomorphologique

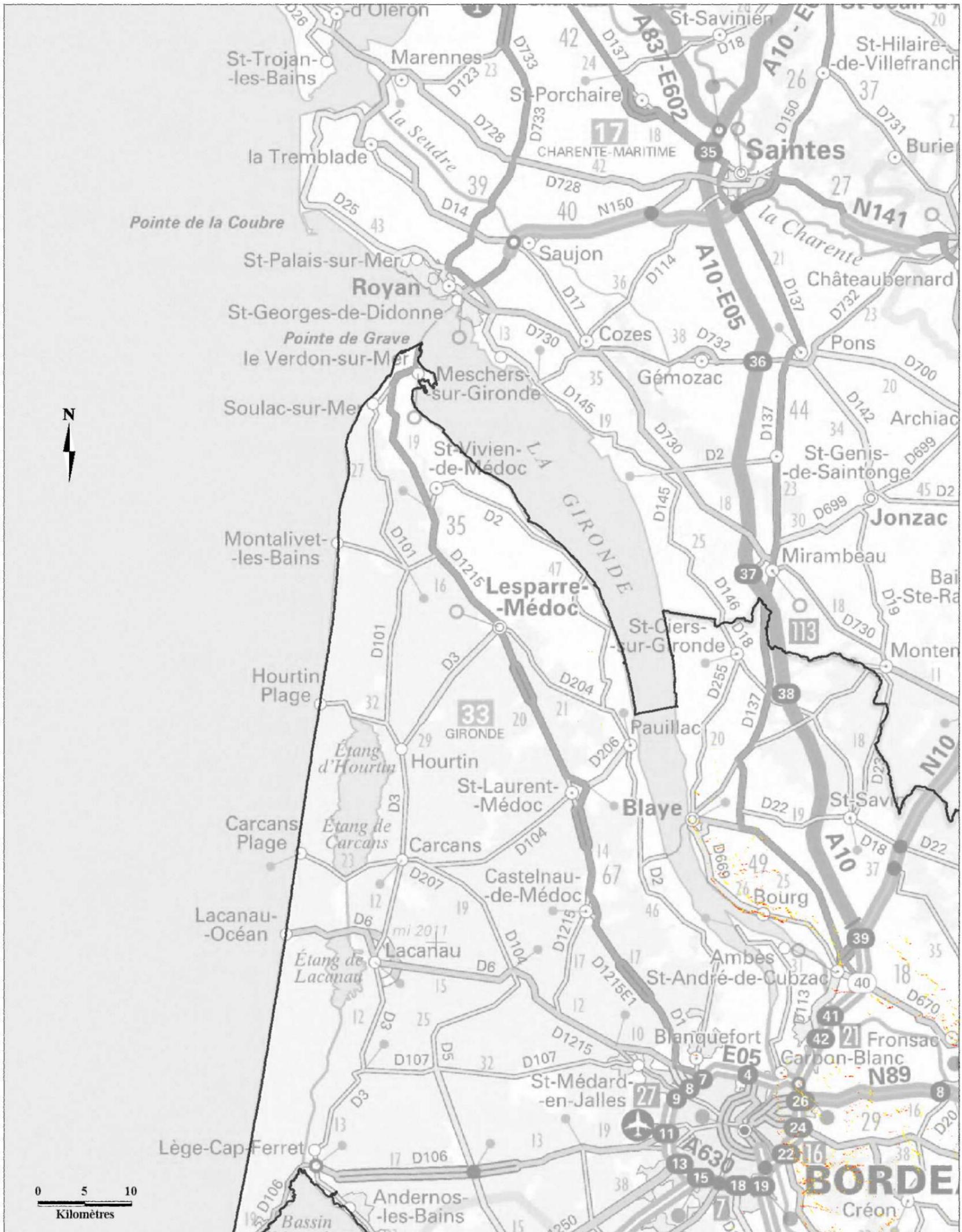


Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPREB/



Potentialité thermo-géomorphologique Carte n°1/8

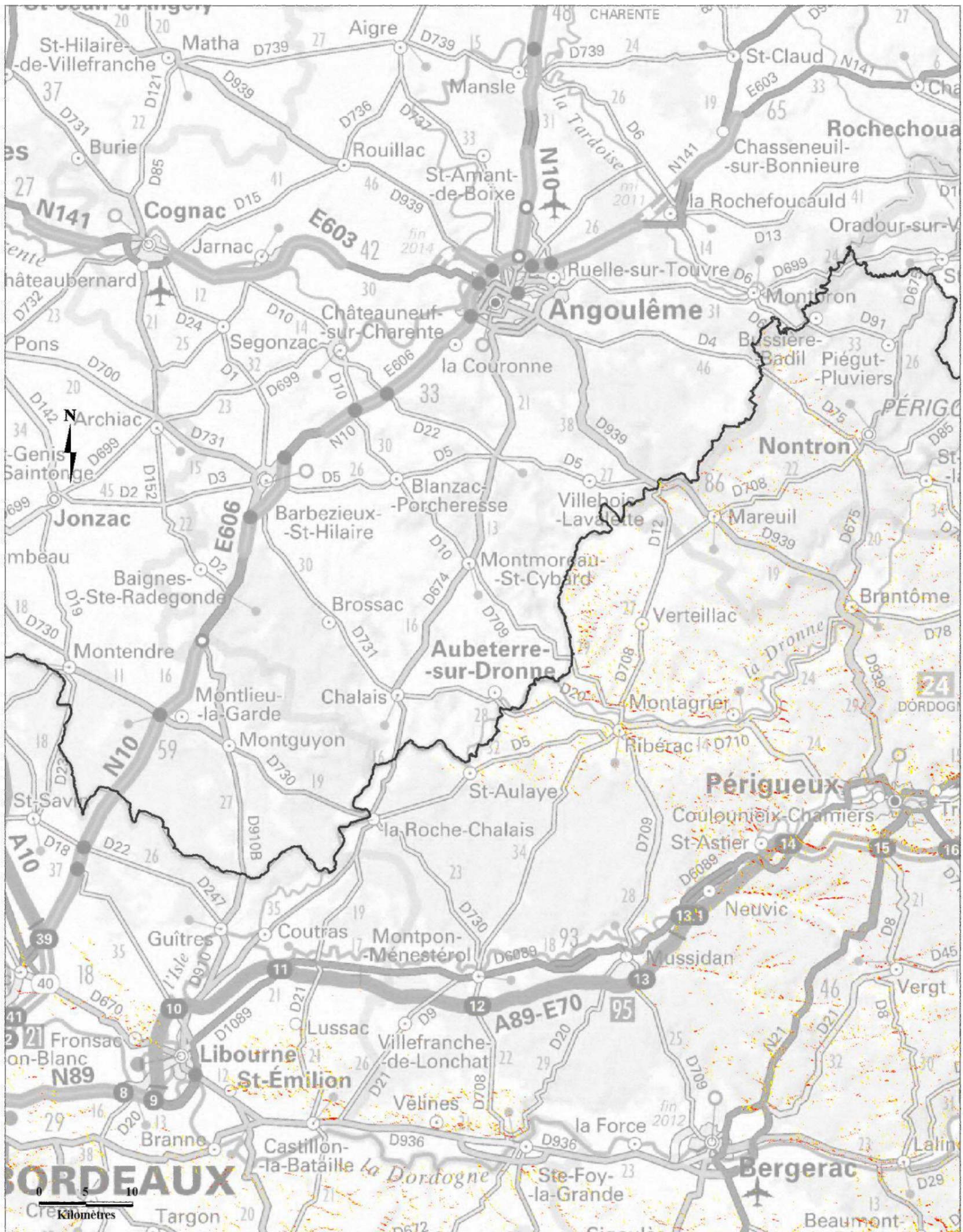


Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPREB/



Potentialité thermo-géomorphologique Carte n°2/8

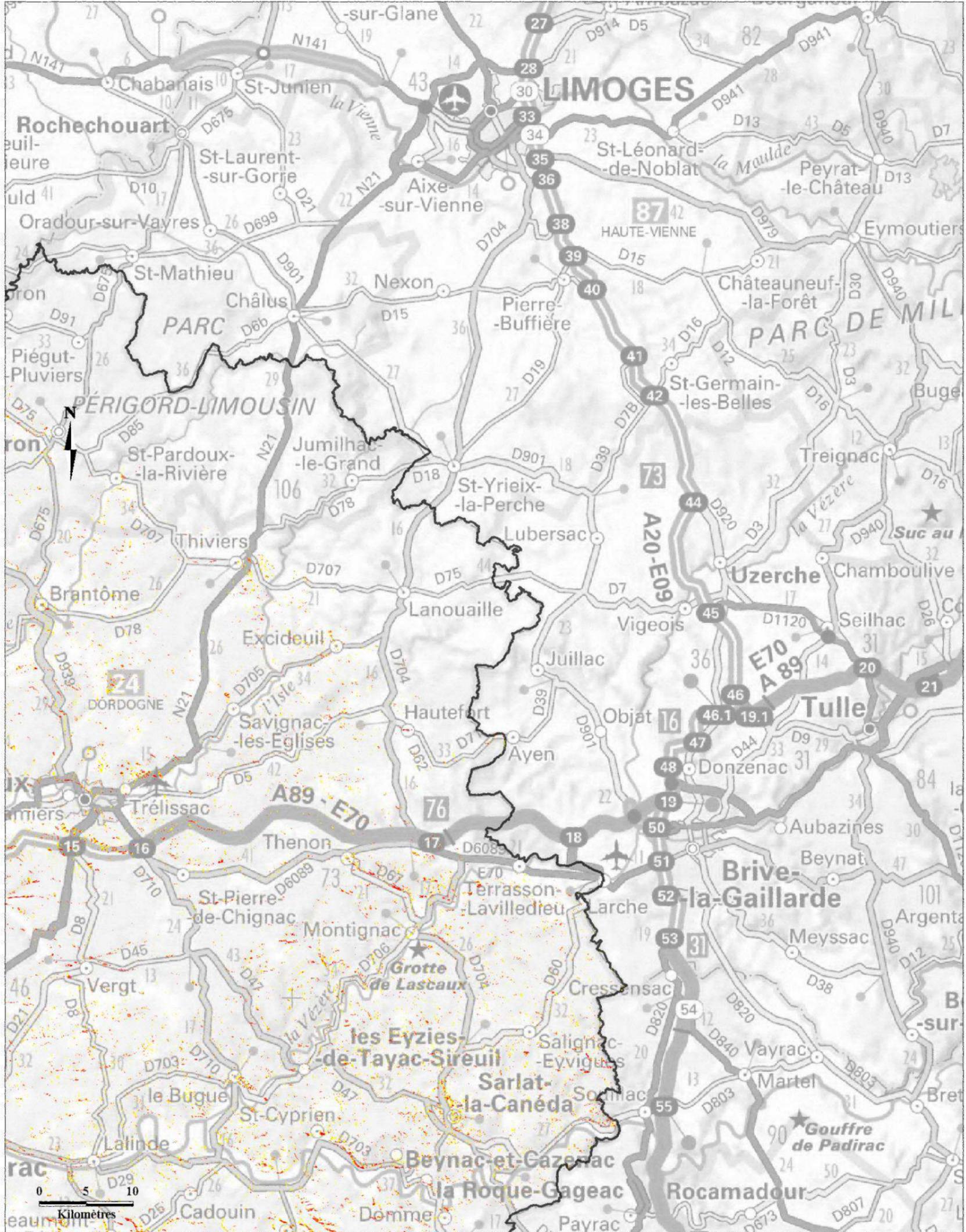


Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPREB/



Potentialité thermo-géomorphologique Carte n°3/8

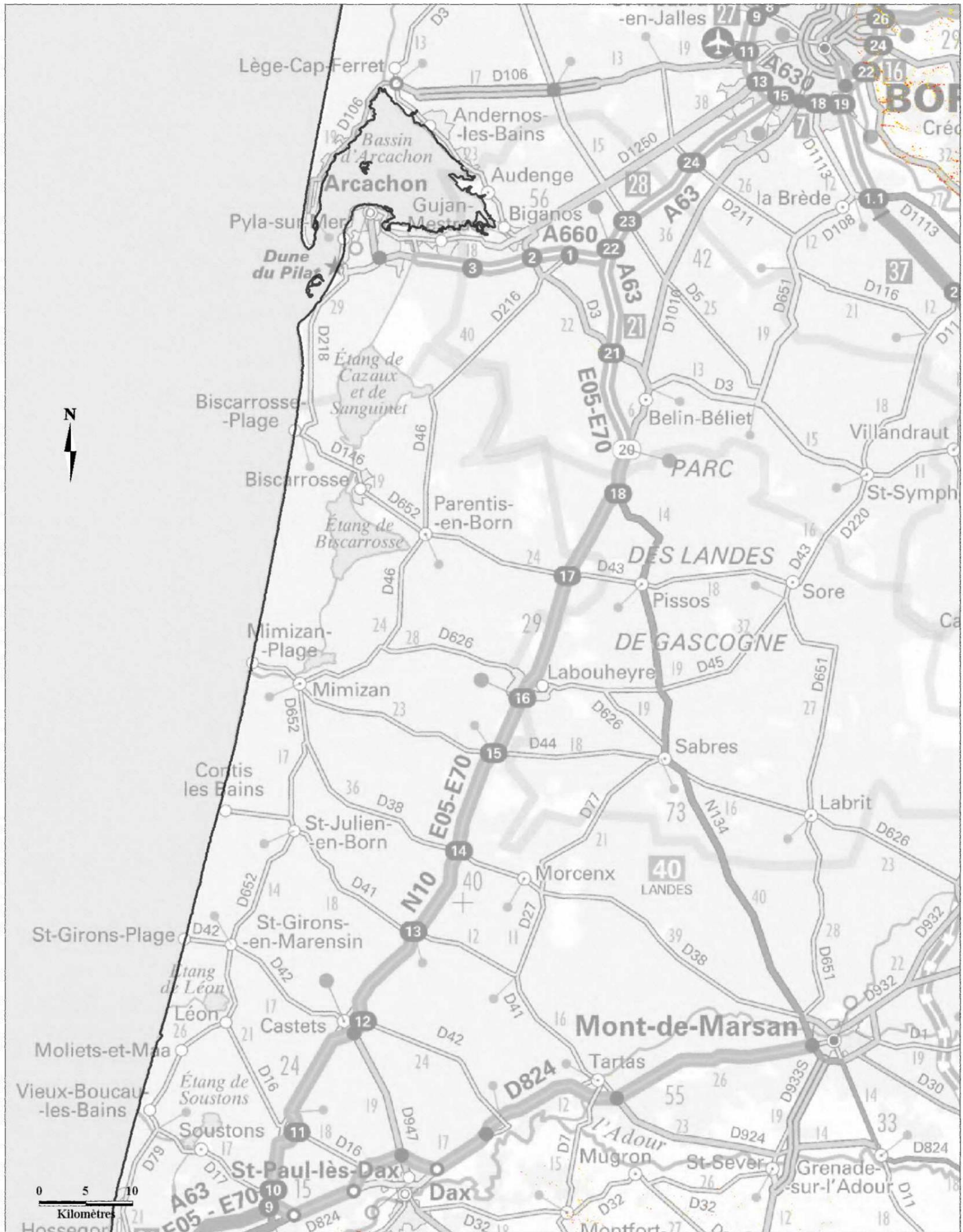


Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPREB/



Potentialité thermo-géomorphologique Carte n°4/8

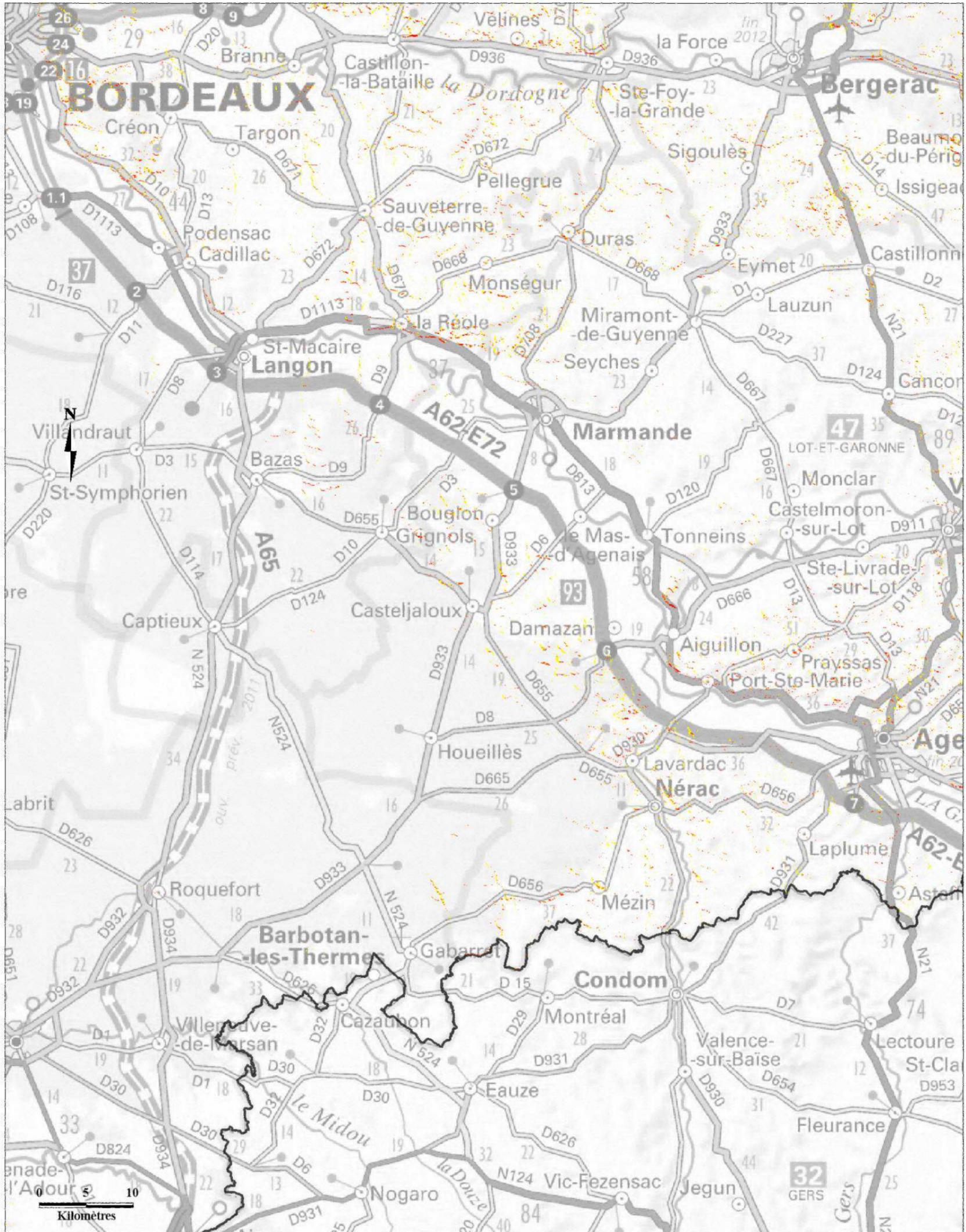


Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPREB/



Potentialité thermo-géomorphologique Carte n°5/8

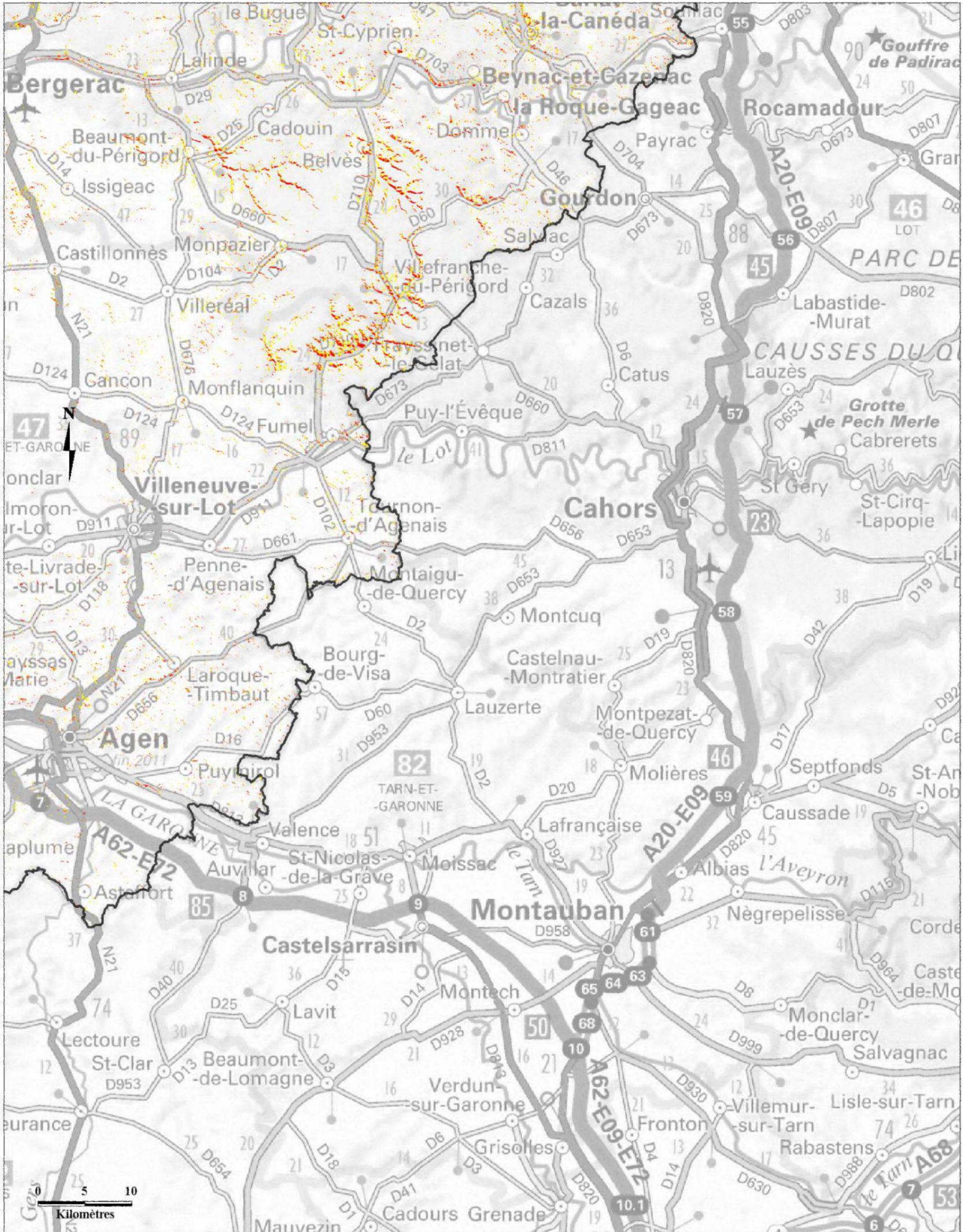


Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPREB/



Potentialité thermo-géomorphologique Carte n°6/8

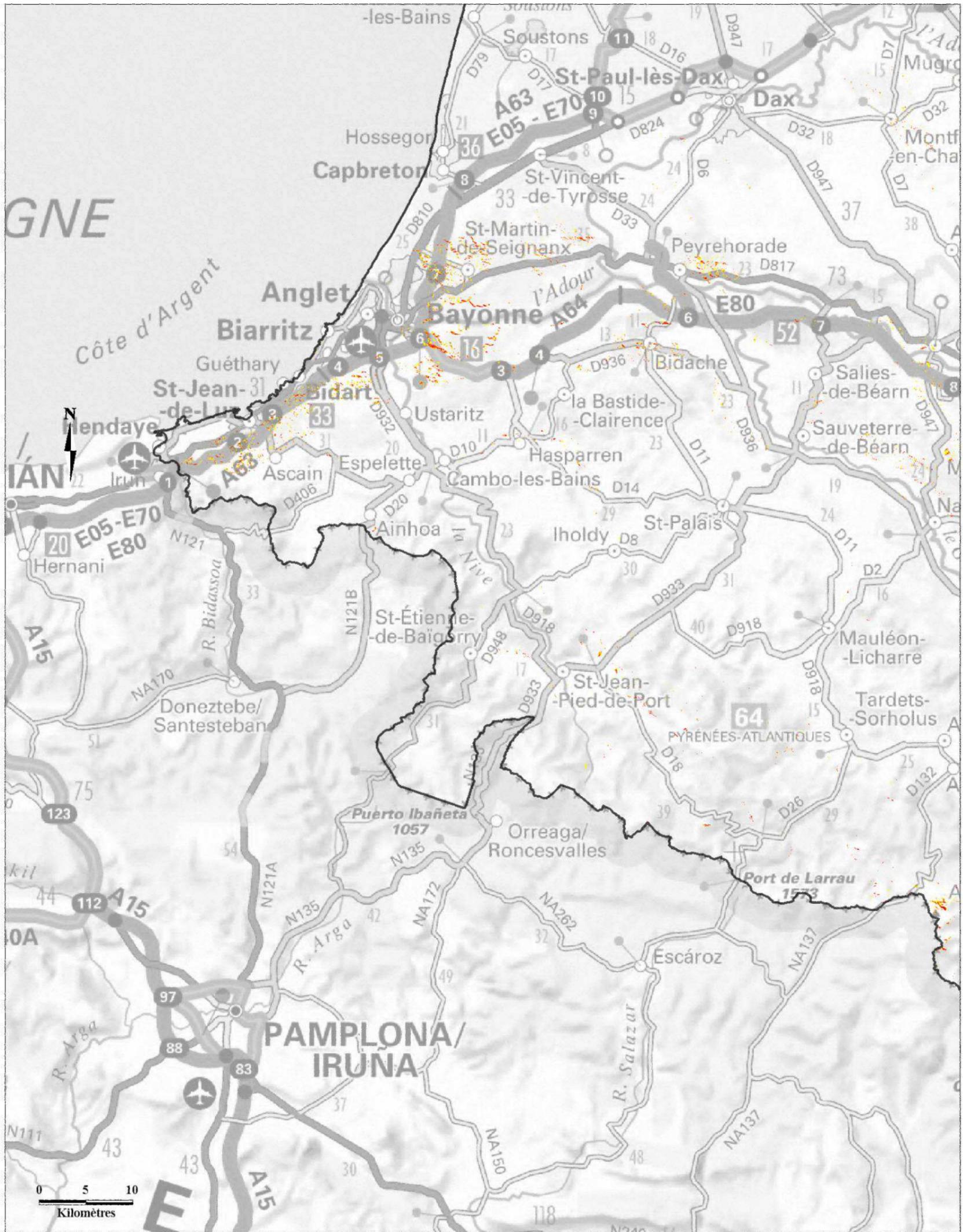


Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPREB/



Potentialité thermo-géomorphologique Carte n°7/8

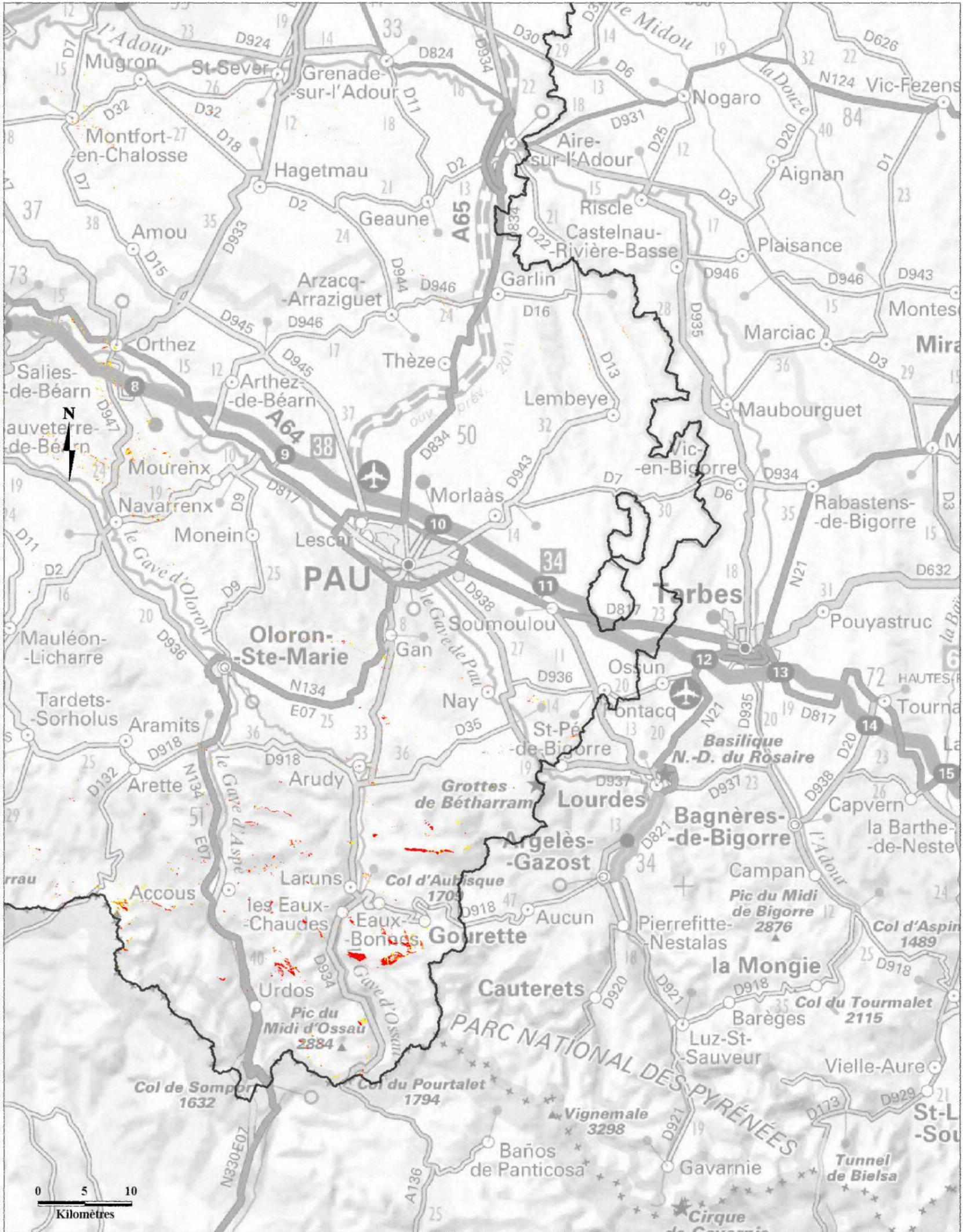


Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPREB/



Potentialité thermo-géomorphologique Carte n°8/8

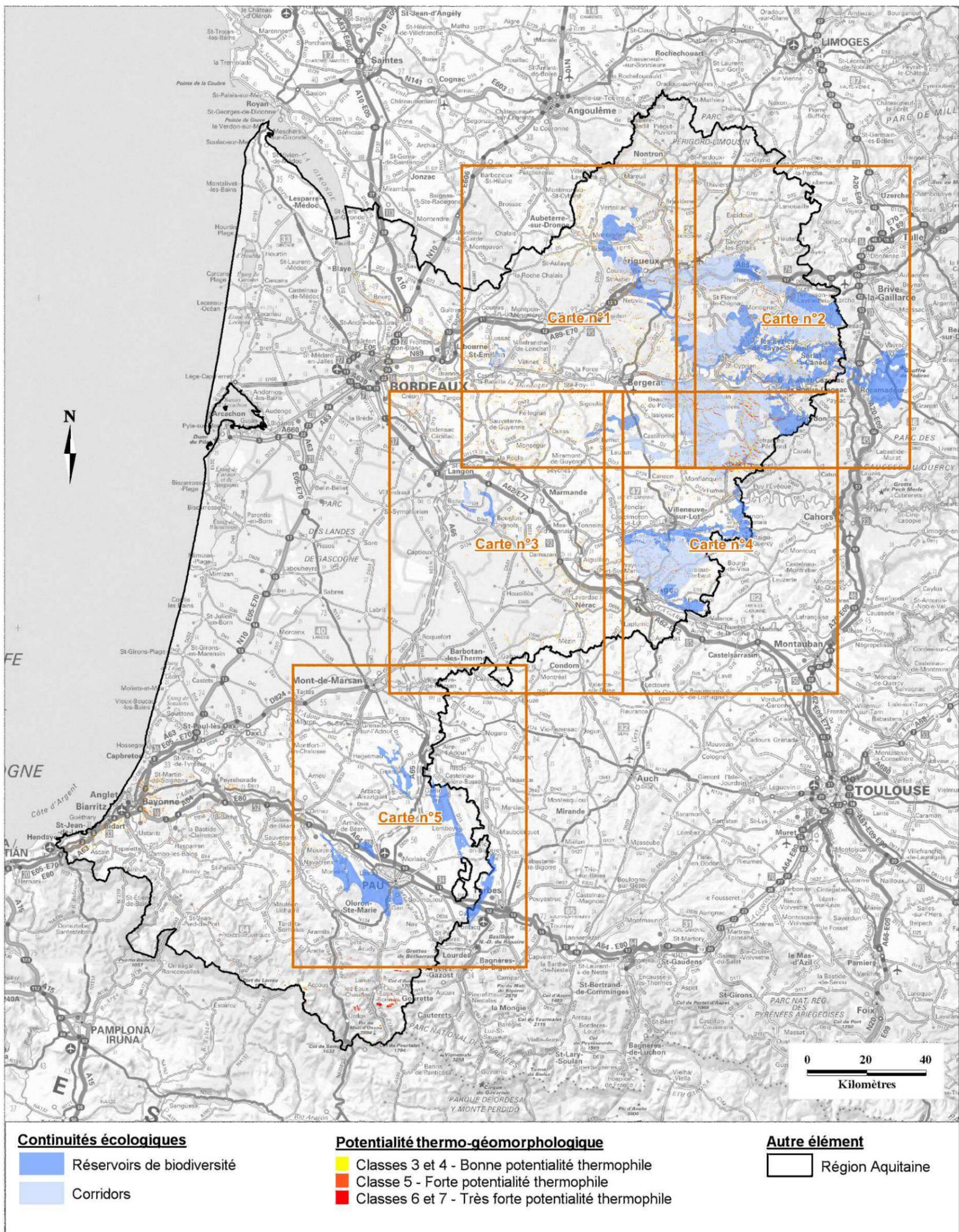


Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPREB/



Identification des corridors de la sous-trame Milieux ouverts et semi-ouverts de type pelouses sèches

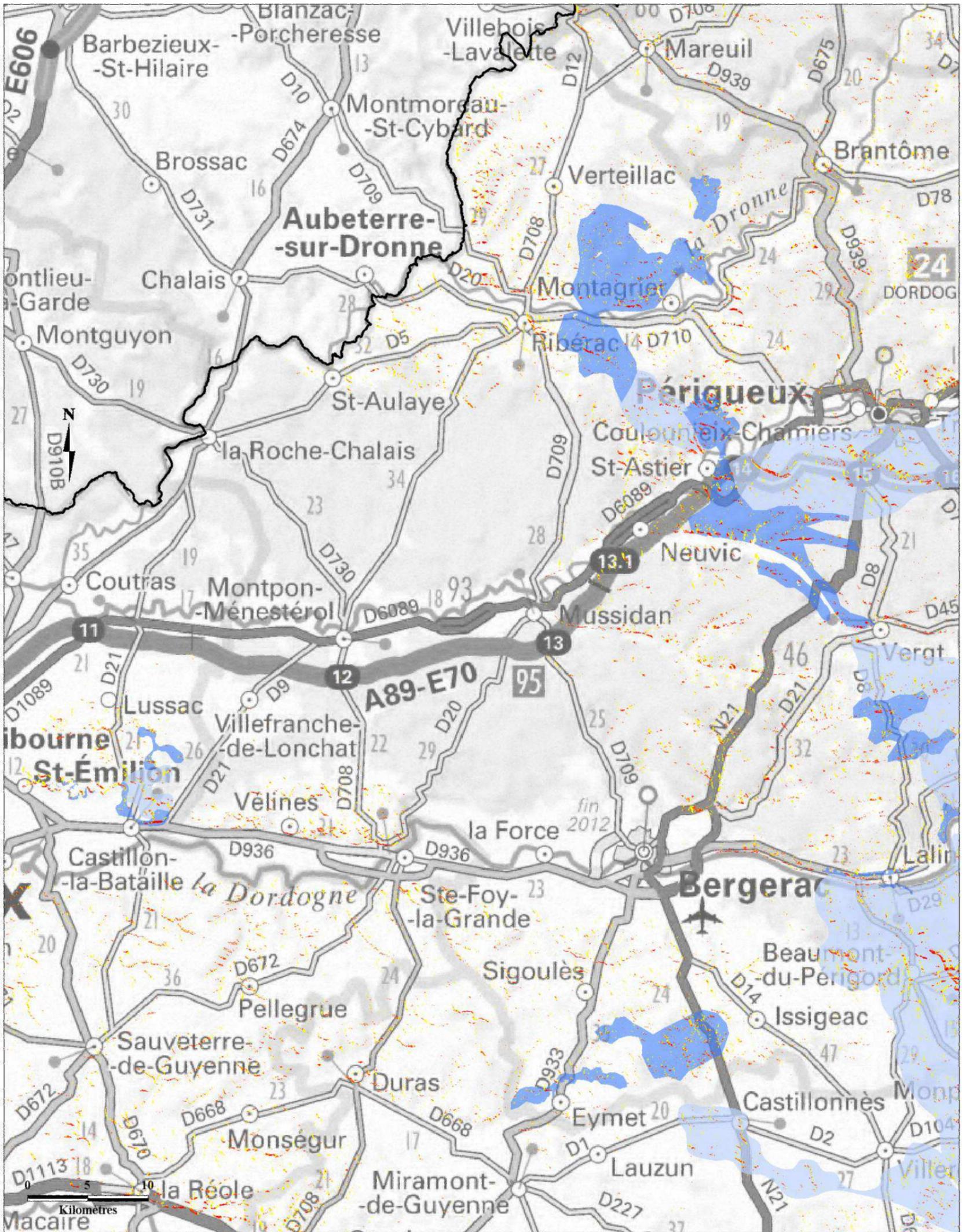


Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000® - BDCarto®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPREB/



Identification des corridors de la sous-trame Milieux ouverts et semi-ouverts de type pelouses sèches Carte n°1/5

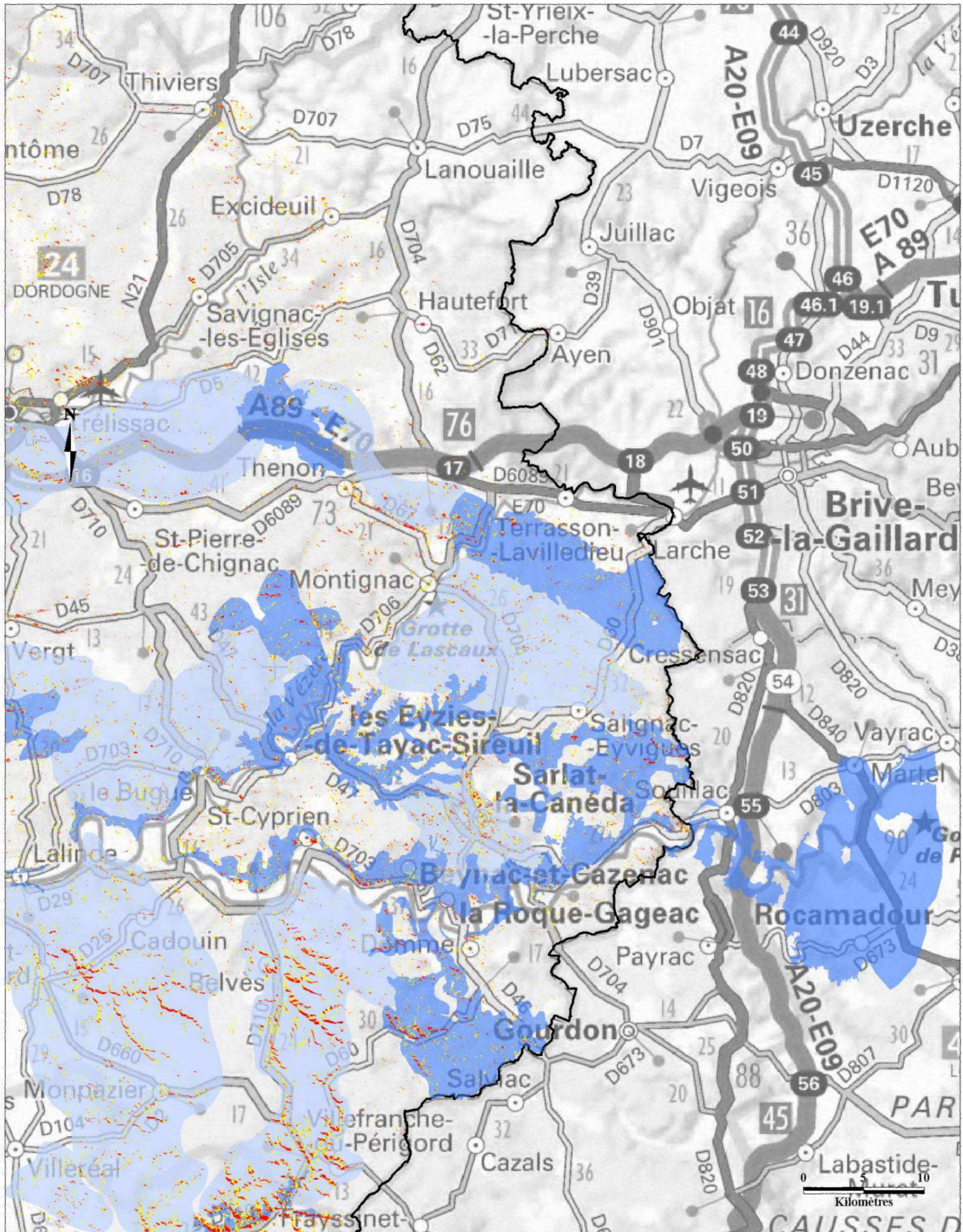


Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000® - BDCarto®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPREB/



Identification des corridors de la sous-trame Milieux ouverts et semi-ouverts de type pelouses sèches Carte n°2/5

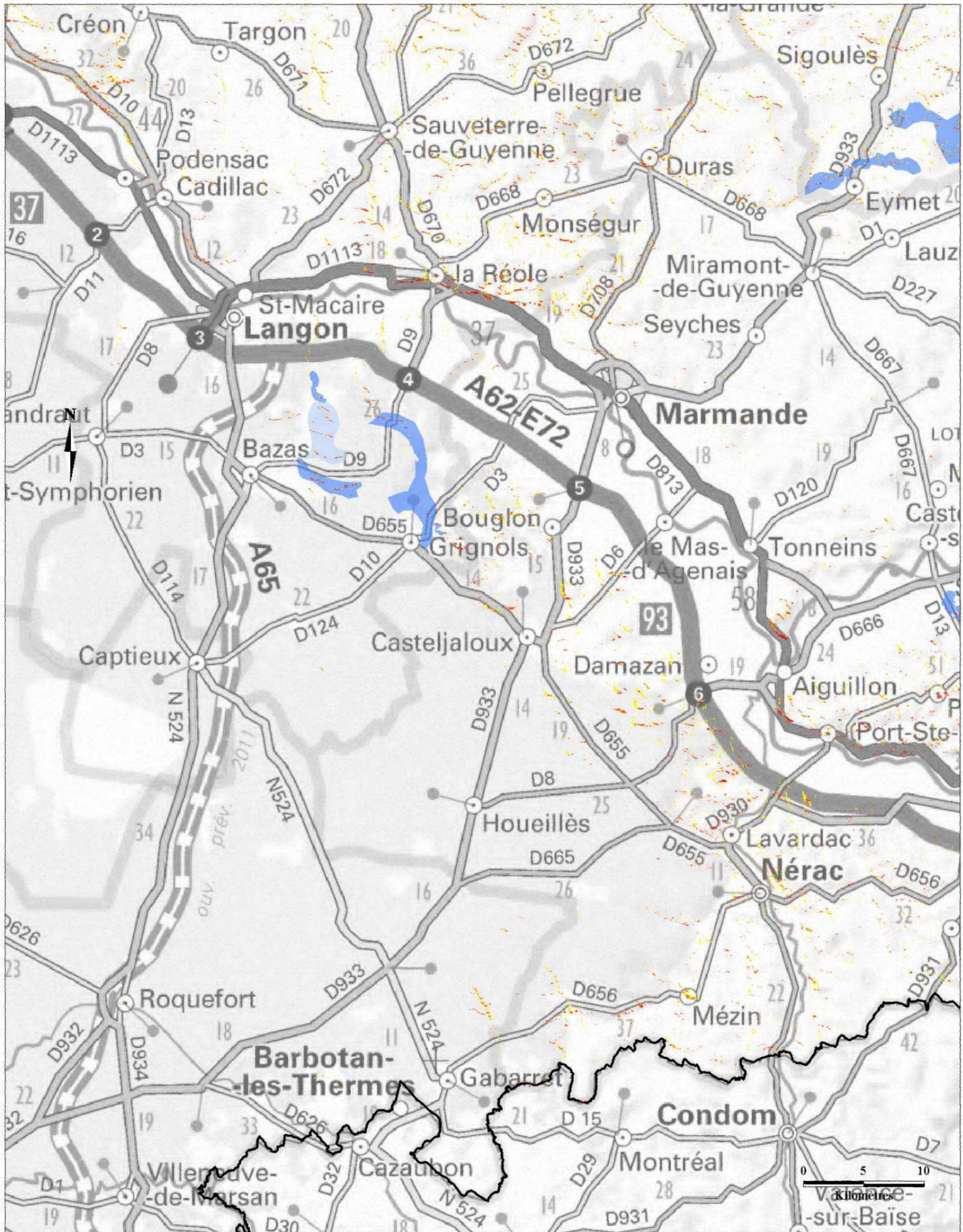


Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000® - BDCarto®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPREB/



Identification des corridors de la sous-trame Milieux ouverts et semi-ouverts de type pelouses sèches Carte n°3/5

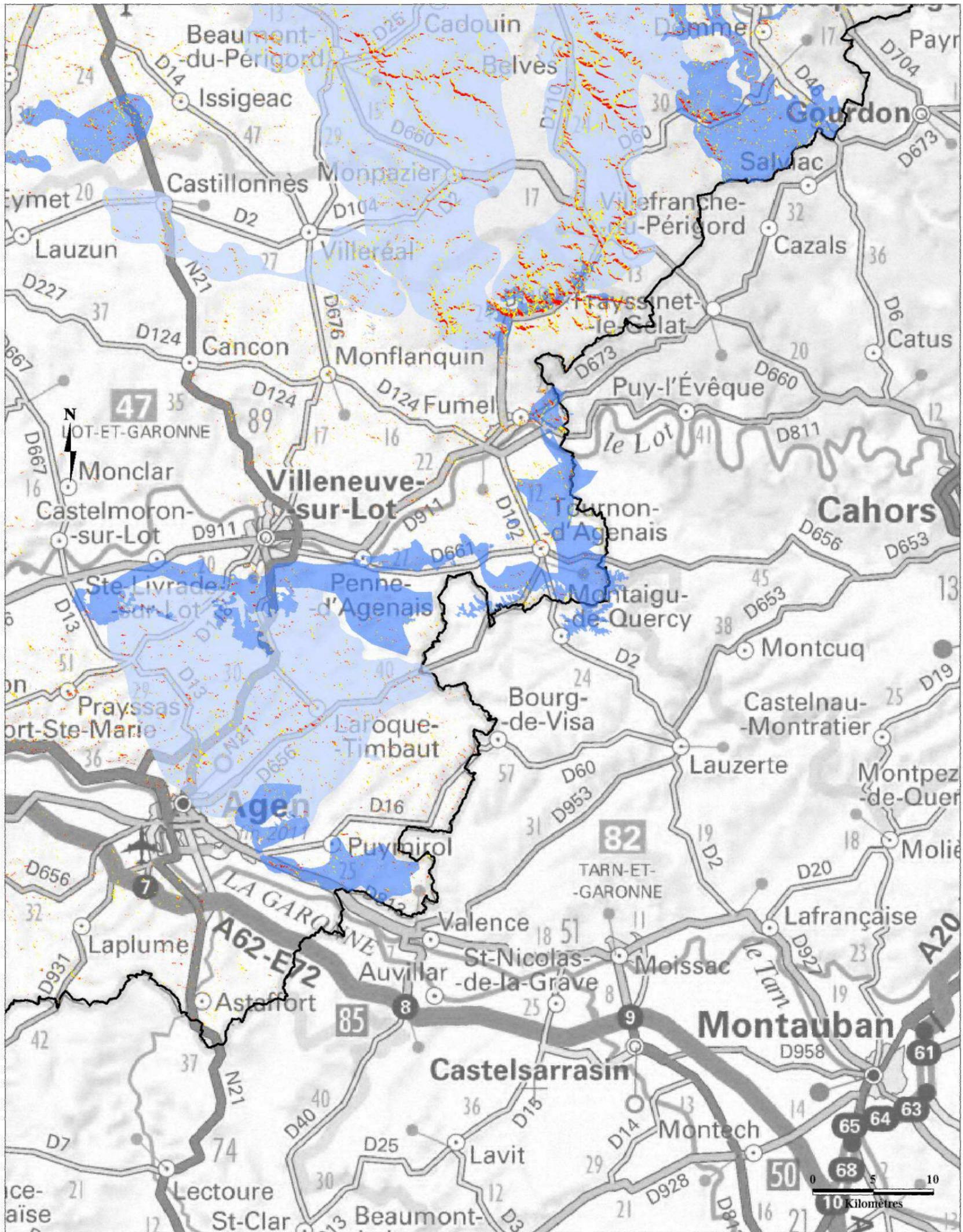


Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000® - BDCarto®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPREB/



**Identification des corridors de la sous-trame
Milieux ouverts et semi-ouverts de type pelouses sèches
Carte n°4/5**

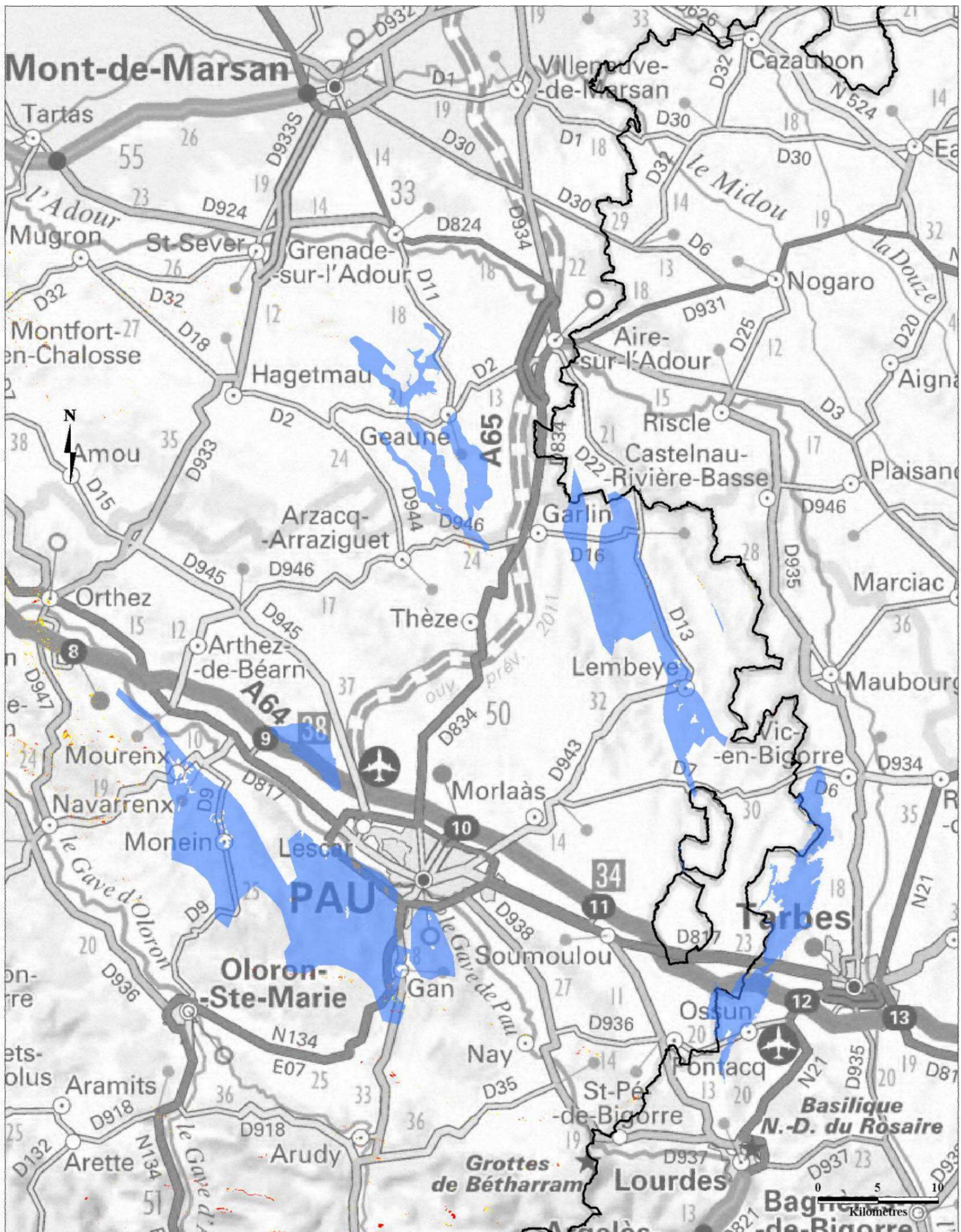


Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000® - BDCarto®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPREB/



**Identification des corridors de la sous-trame
Milieux ouverts et semi-ouverts de type pelouses sèches
Carte n°5/5 -**



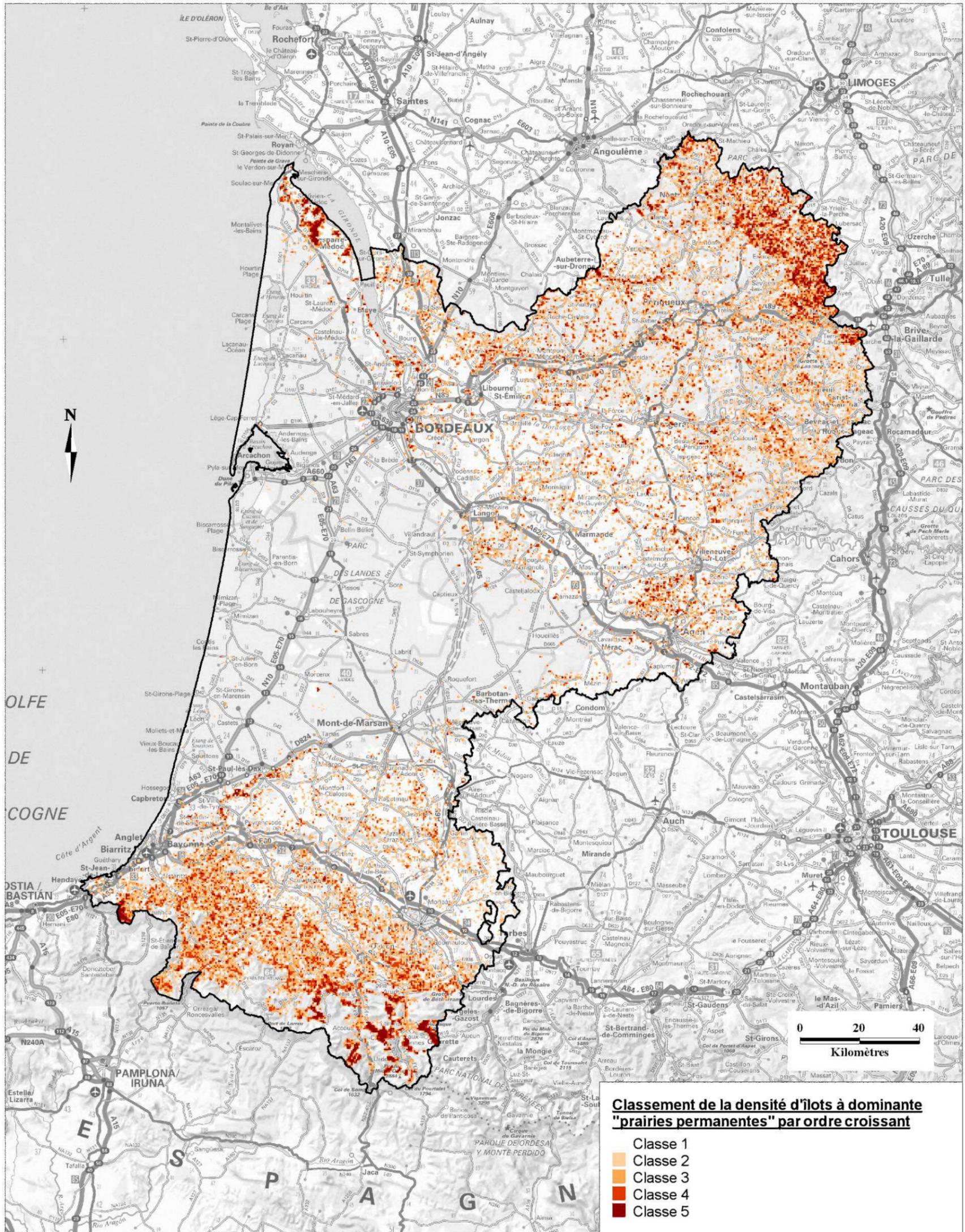
Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000® - BDCarto®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPREB/

1.2 Annexe B10 – Cartes réalisées sur les systèmes bocagers pour l'identification de corridors



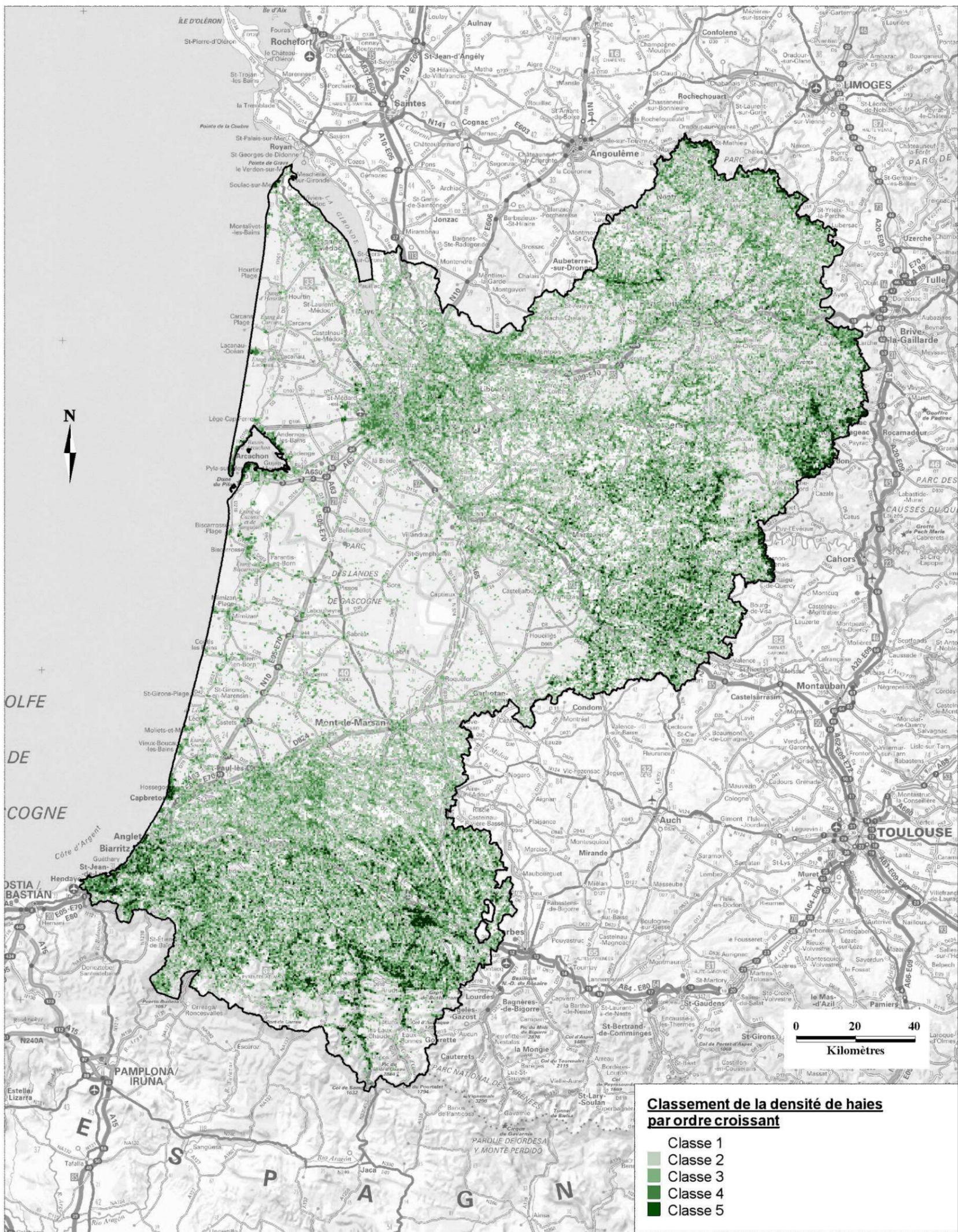
Identification des corridors de la sous-trame Systèmes bocagers



Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000® - BDCarto®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPREB/ASV

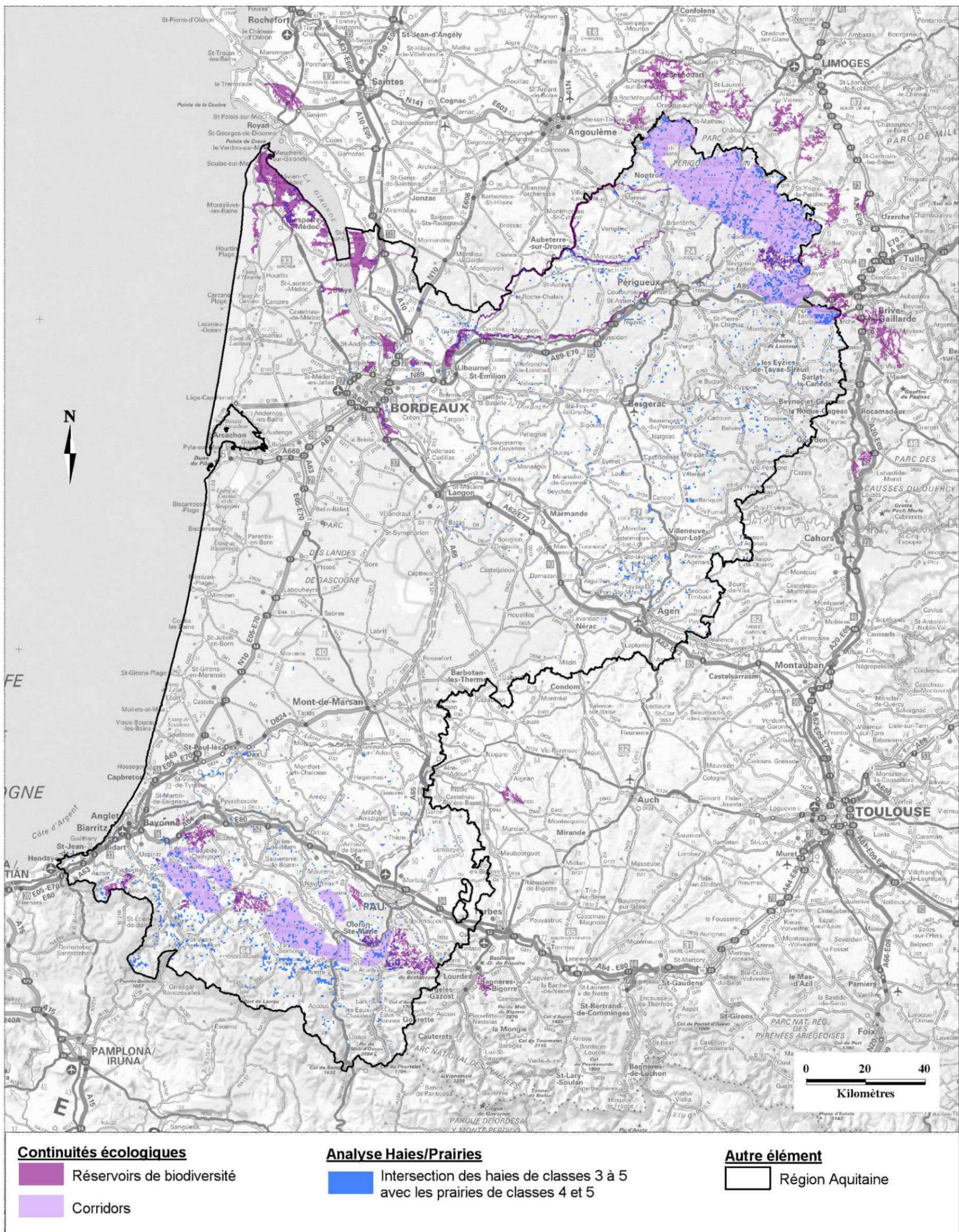
Identification des corridors de la sous-trame Systèmes bocagers



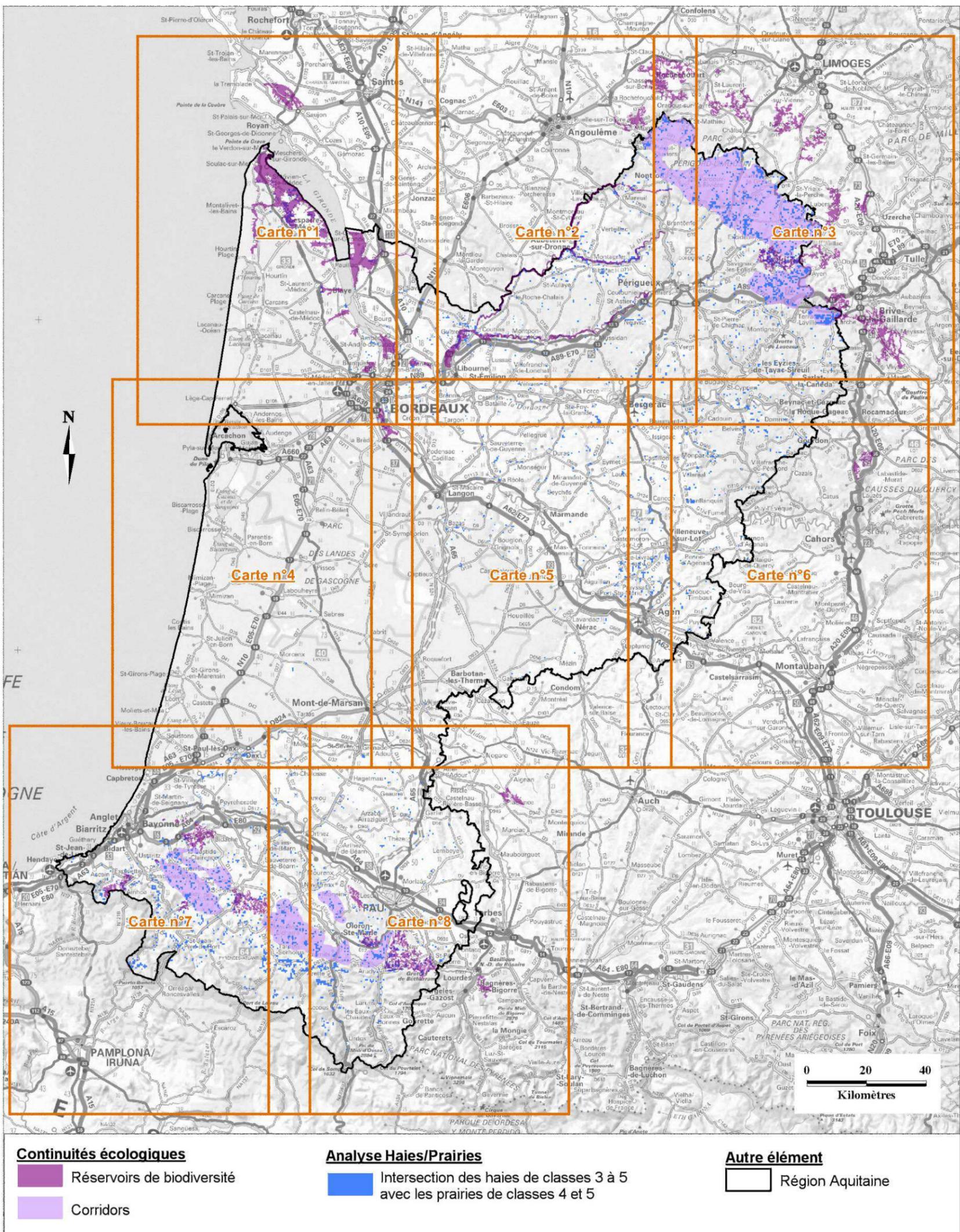
Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000® - BDCarto®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPREB/ASV

Identification des corridors de la sous-trame Systèmes bocagers



Identification des corridors de la sous-trame Systèmes bocagers

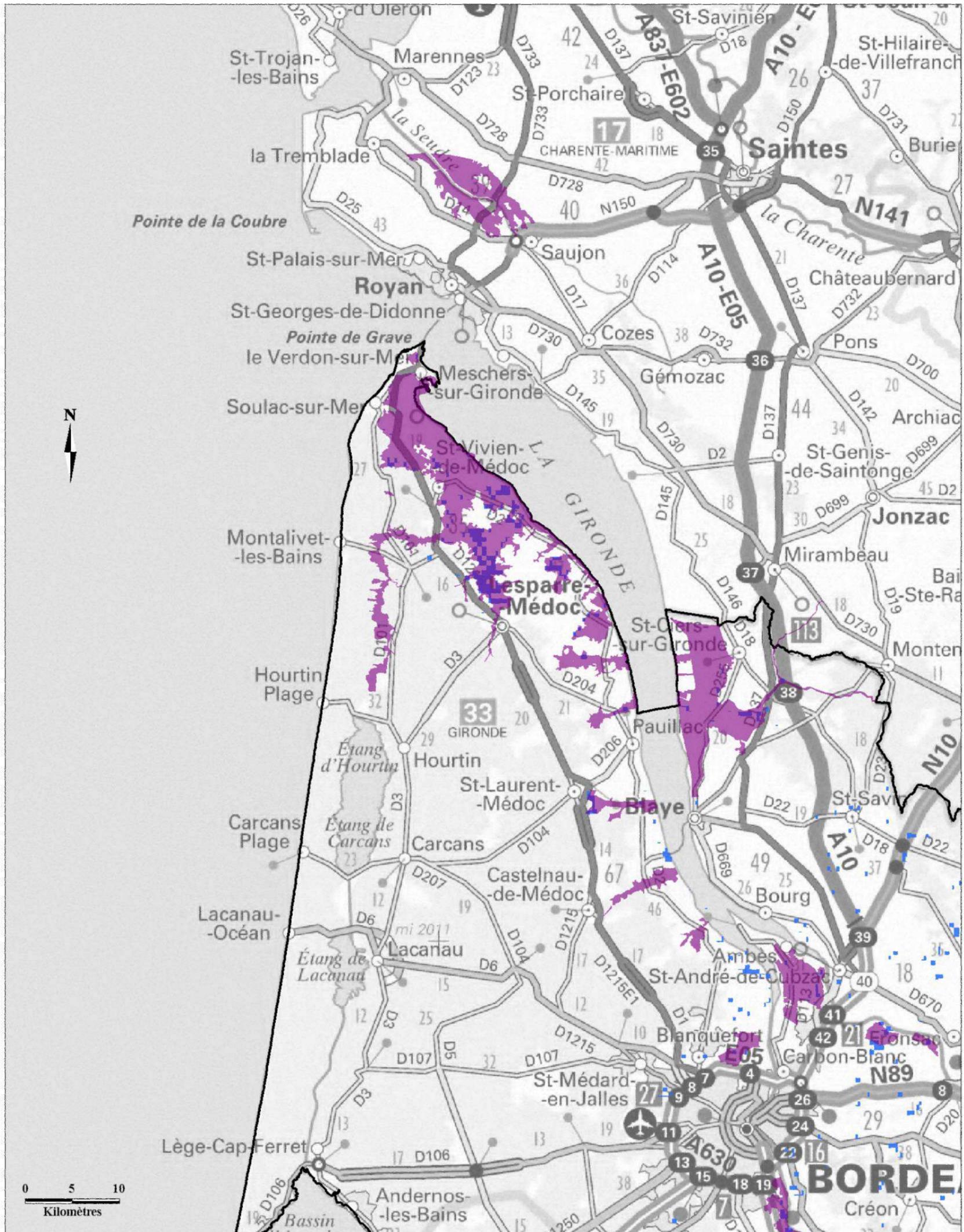


Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000® - BDCarto®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPREB/ASV



Identification des corridors de la sous-trame Systèmes bocagers Carte n°1/8

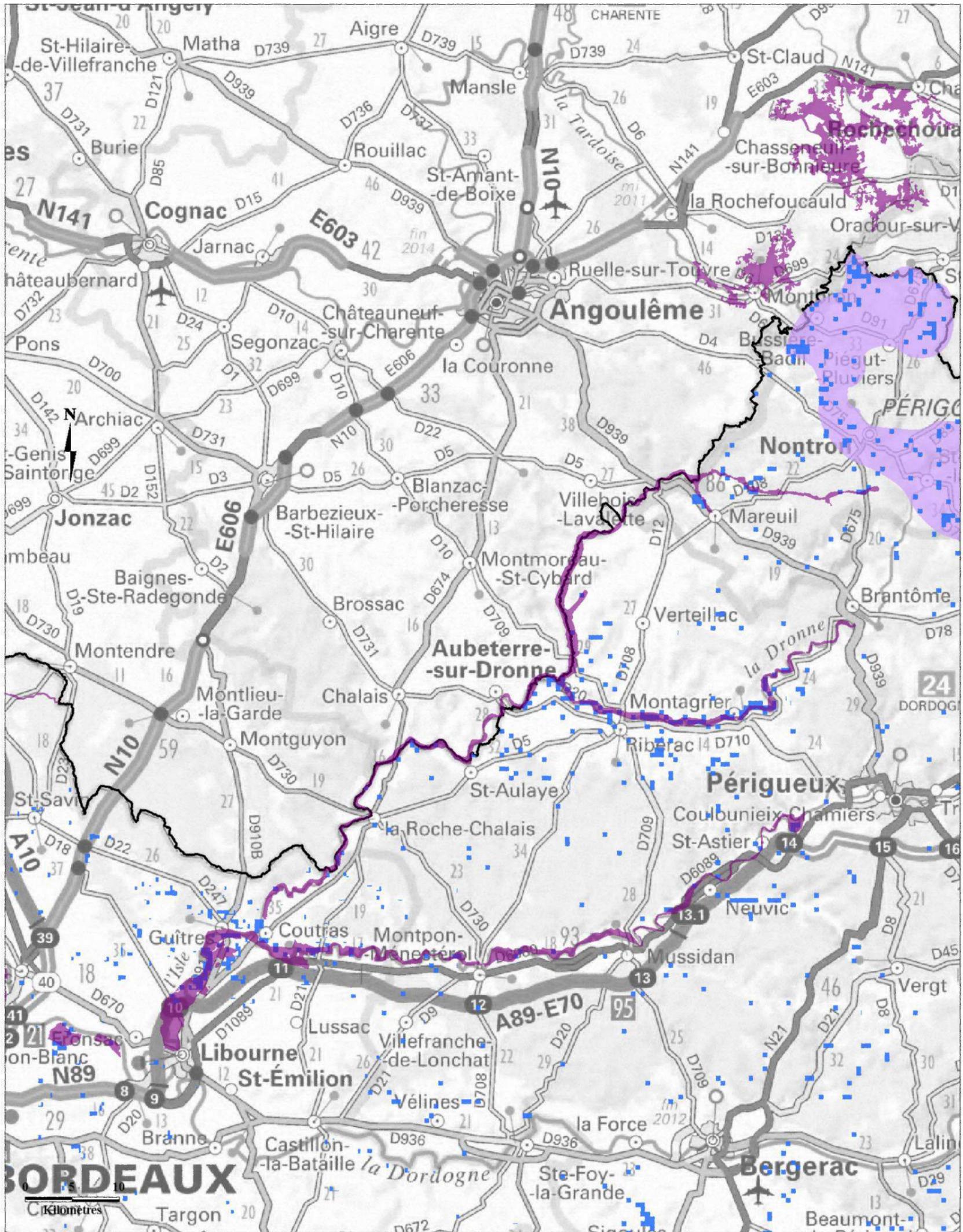


Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000® - BDCarto®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPRE/ASV



Identification des corridors de la sous-trame Systèmes bocagers Carte n°2/8

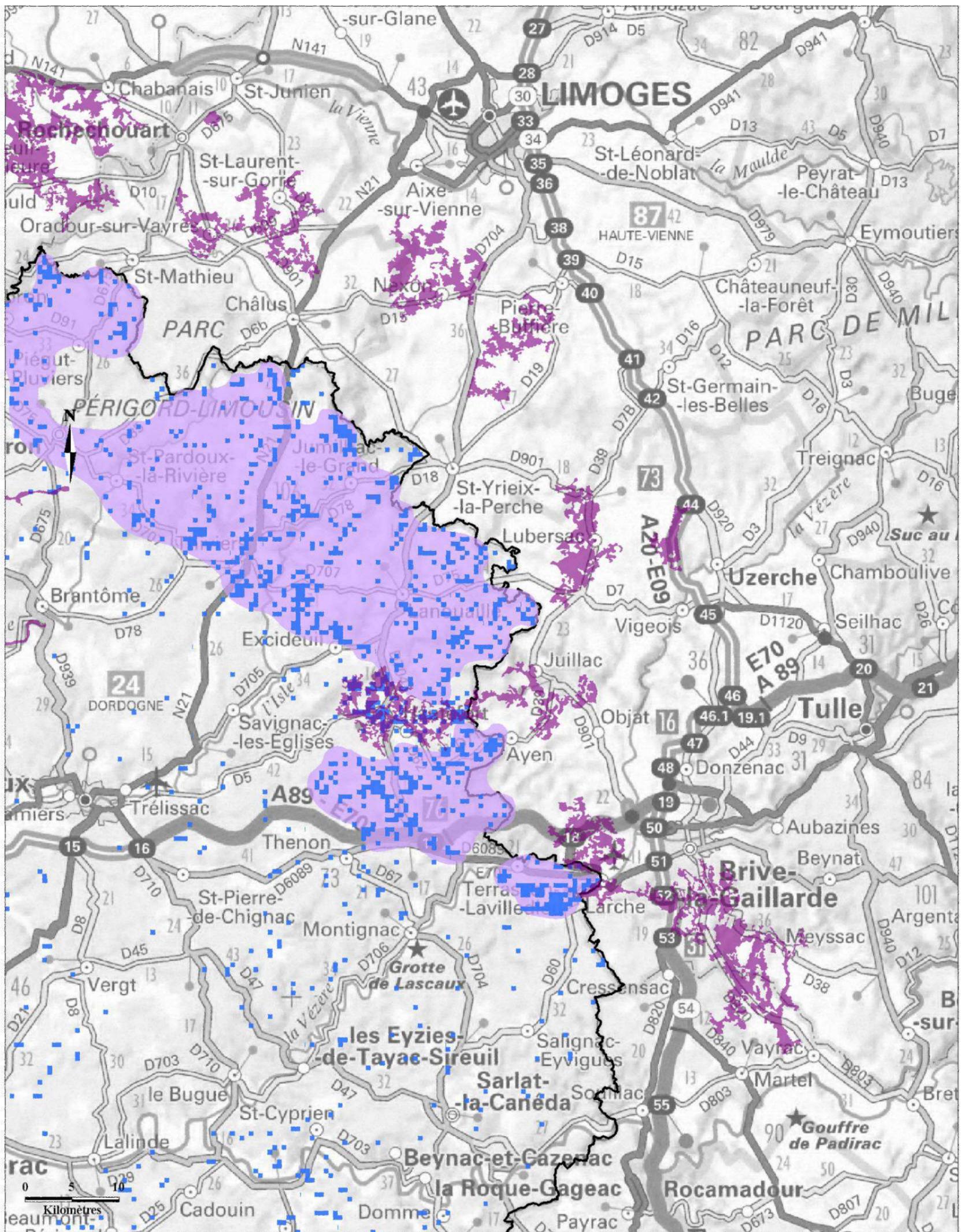


Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000® - BDCarto®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPRE/ASV



Identification des corridors de la sous-trame Systèmes bocagers Carte n°3/8

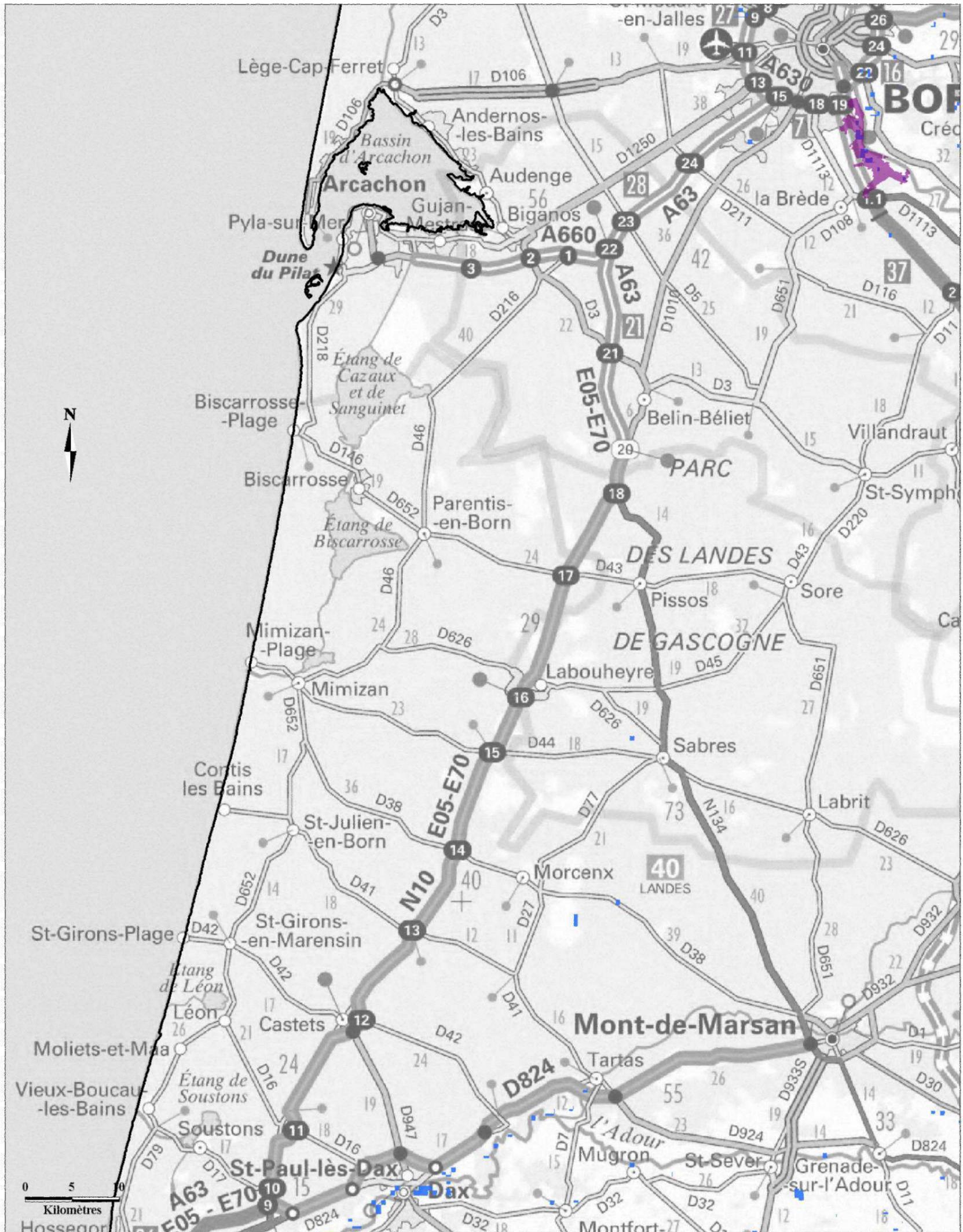


Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000® - BDCarto®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPRE/ASV



Identification des corridors de la sous-trame Systèmes bocagers Carte n°4/8

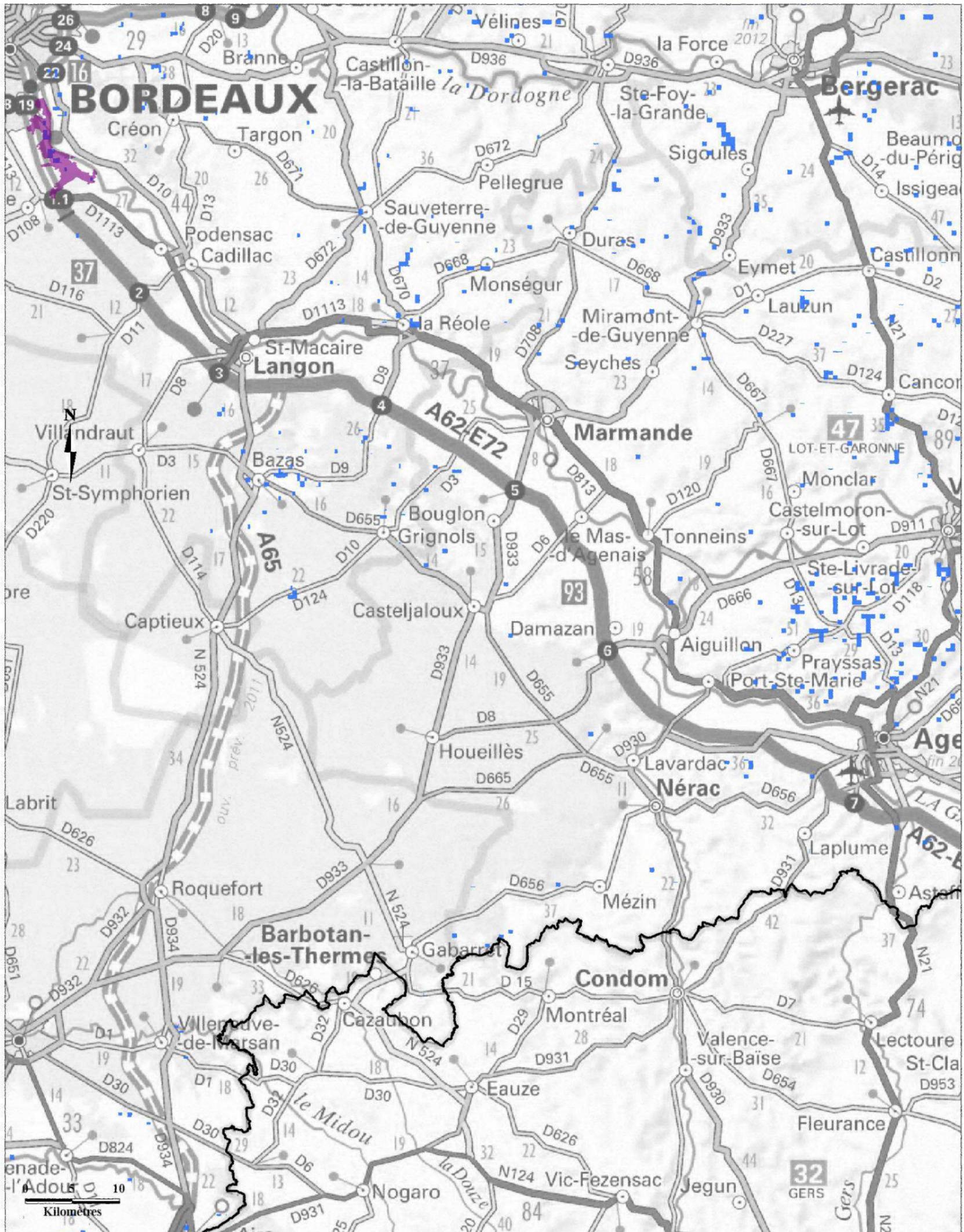


Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000® - BDCarto®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPRE/ASV



Identification des corridors de la sous-trame Systèmes bocagers Carte n°5/8

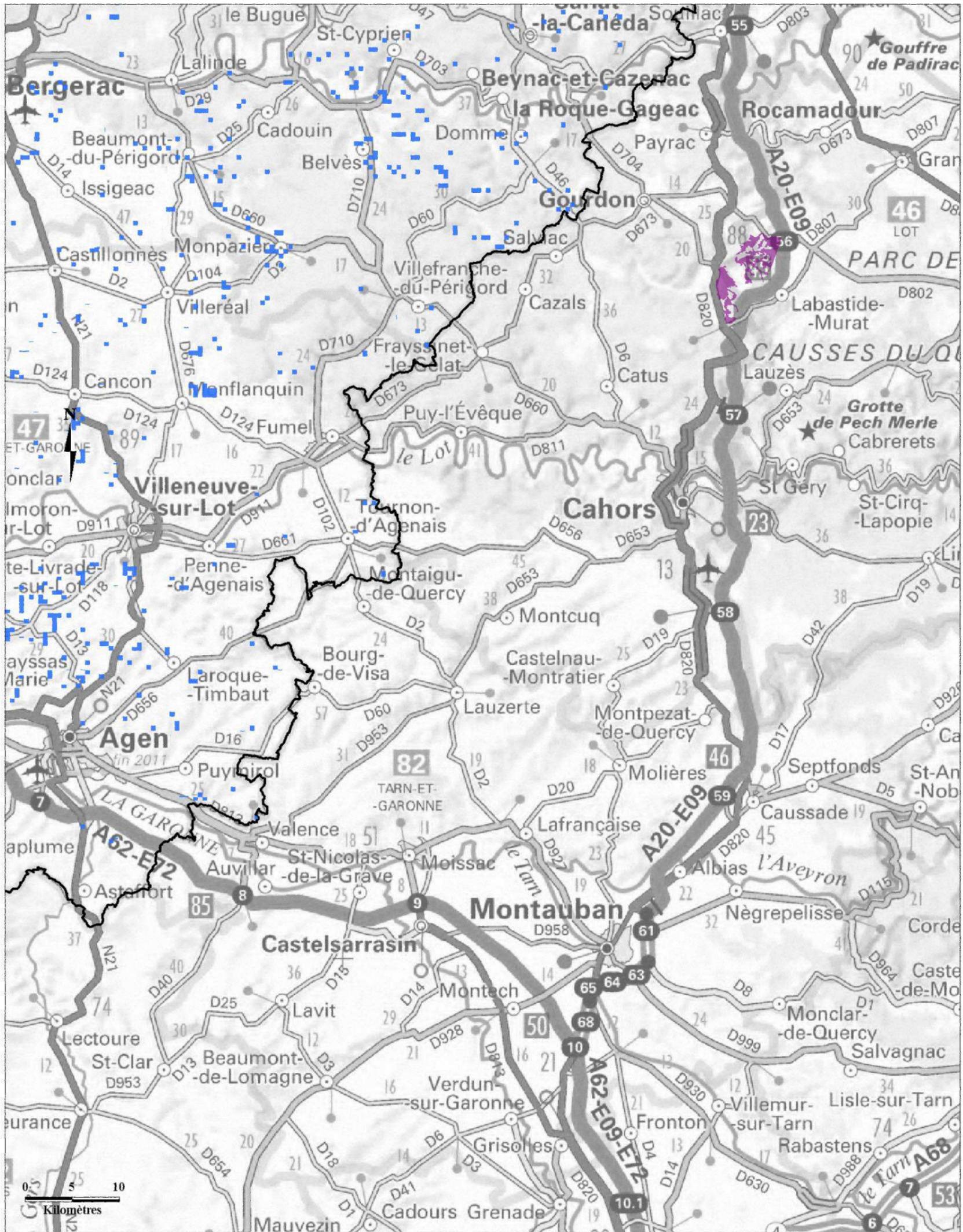


Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000® - BDCarto®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPRE/ASV



Identification des corridors de la sous-trame Systèmes bocagers Carte n°6/8

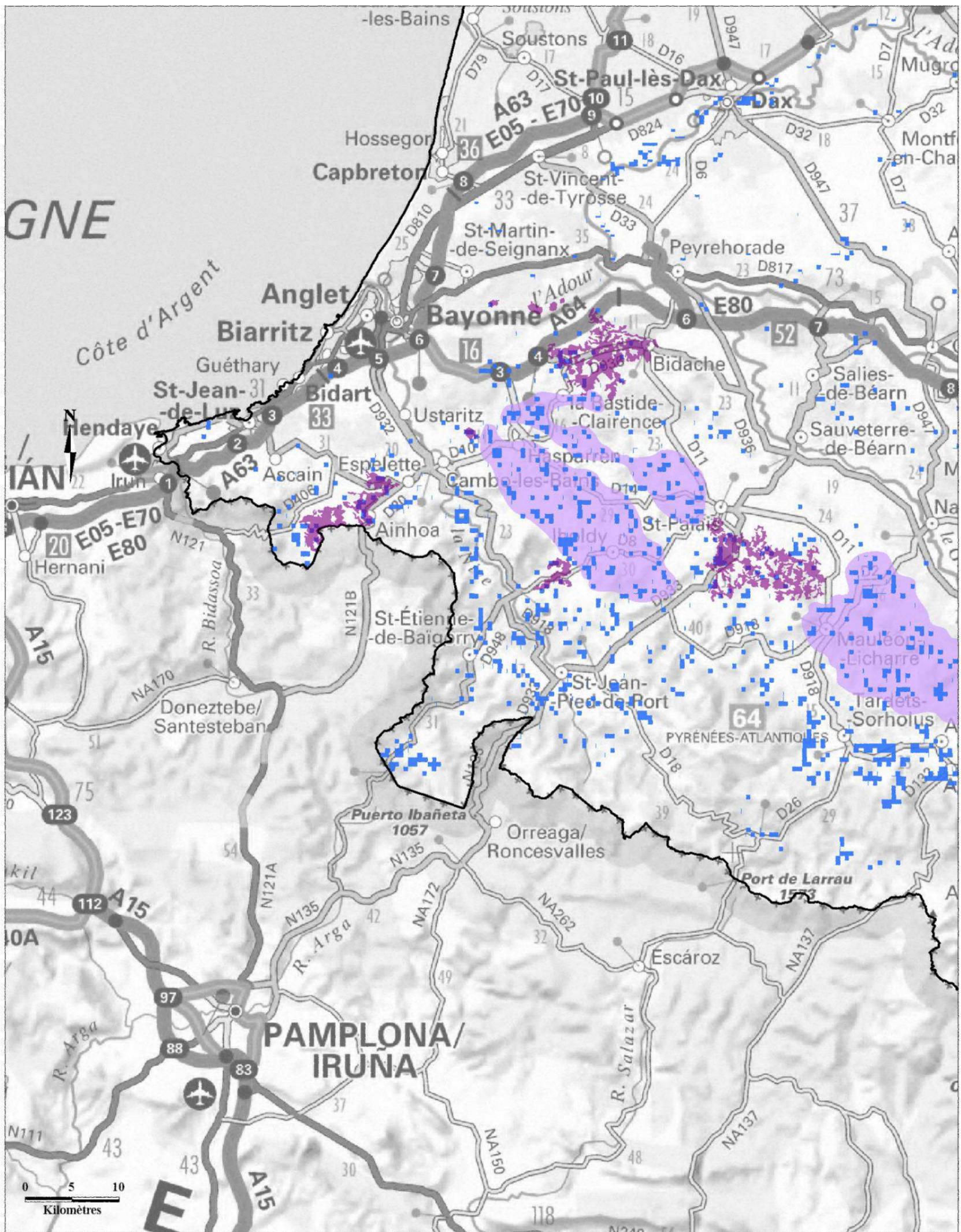


Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000® - BDCarto®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPRE/ASV



Identification des corridors de la sous-trame Systèmes bocagers Carte n°7/8

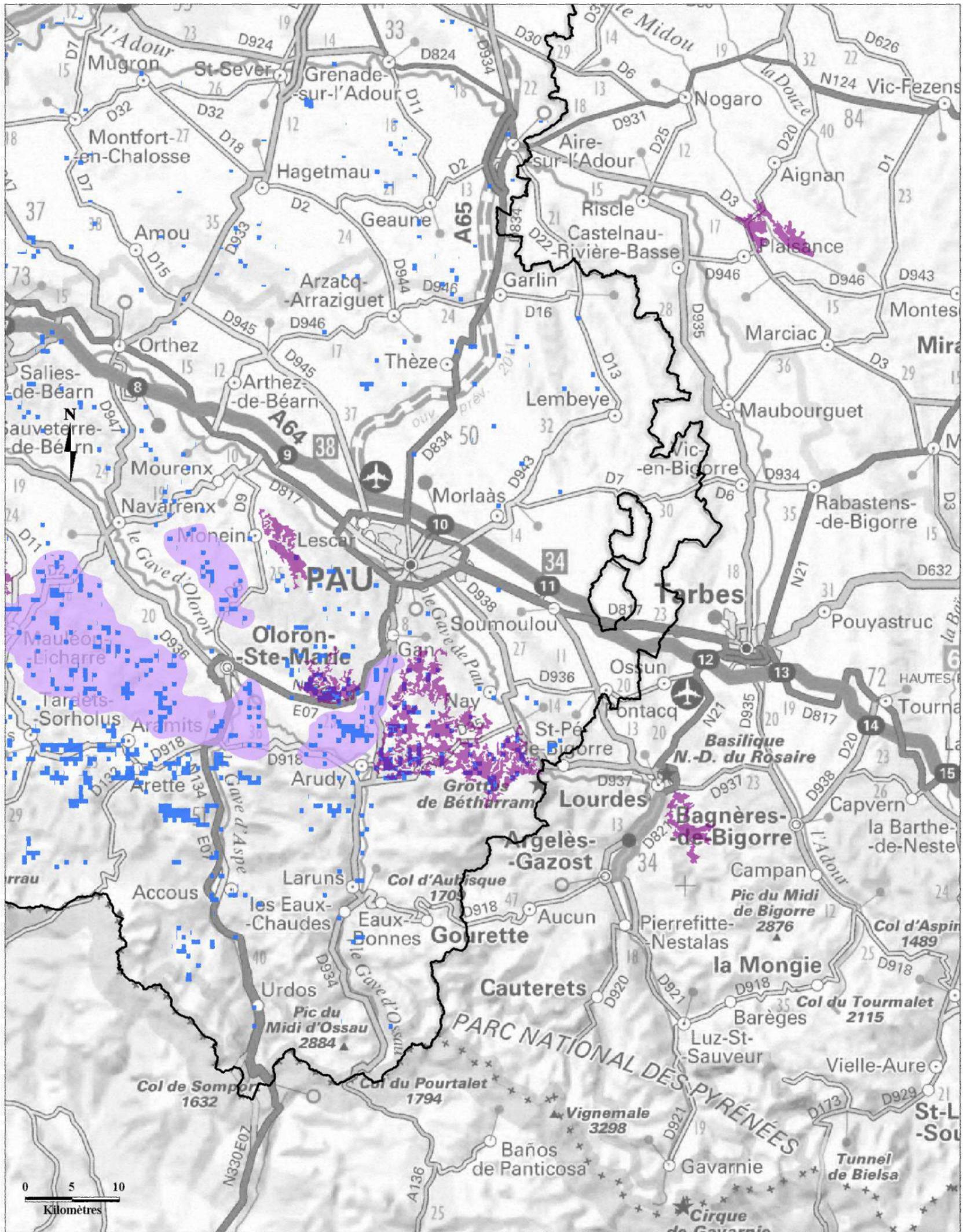


Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000® - BDCarto®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPRE/ASV



Identification des corridors de la sous-trame Systèmes bocagers Carte n°8/8



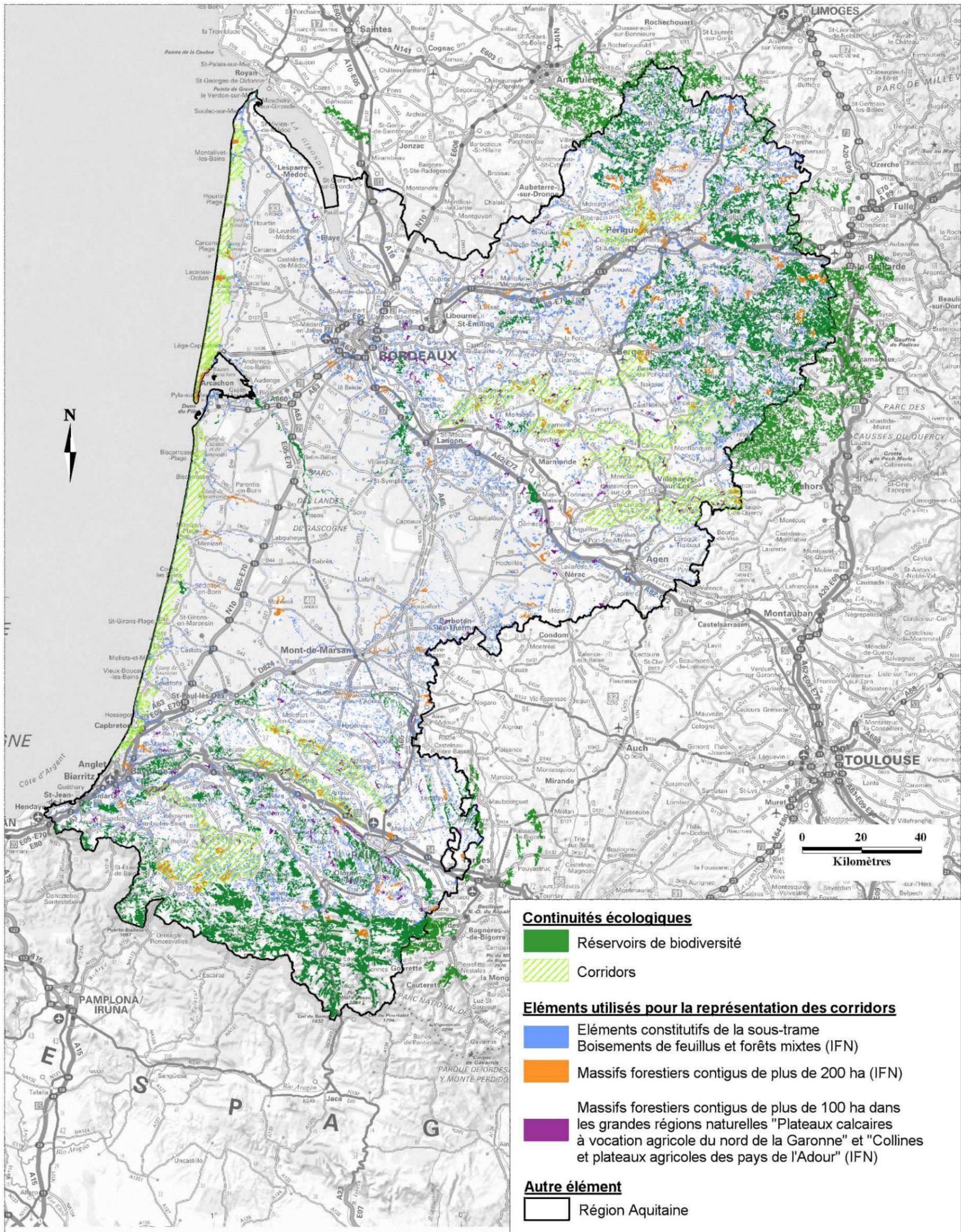
Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000® - BDCarto®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPRE/ASV

1.3 Annexe B11 – Cartes réalisées sur les boisements de feuillus et forêts mixtes pour l'identification de corridors



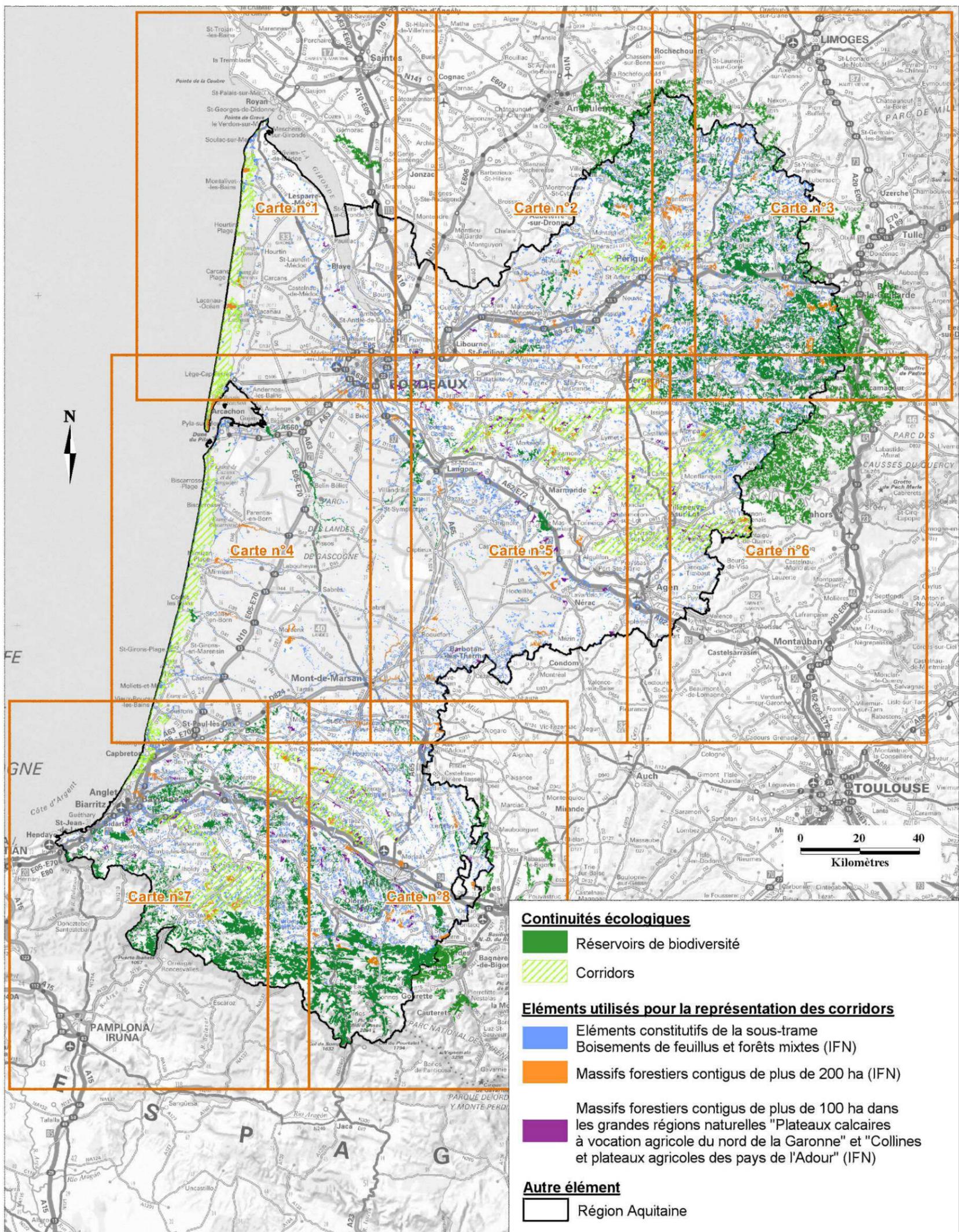
Identification des corridors de la sous-trame Boisements de feuillus et forêts mixtes SRCE Aquitaine



Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000® - BDCarto®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPREB/ASV

Identification des corridors de la sous-trame Boisements de feuillus et forêts mixtes

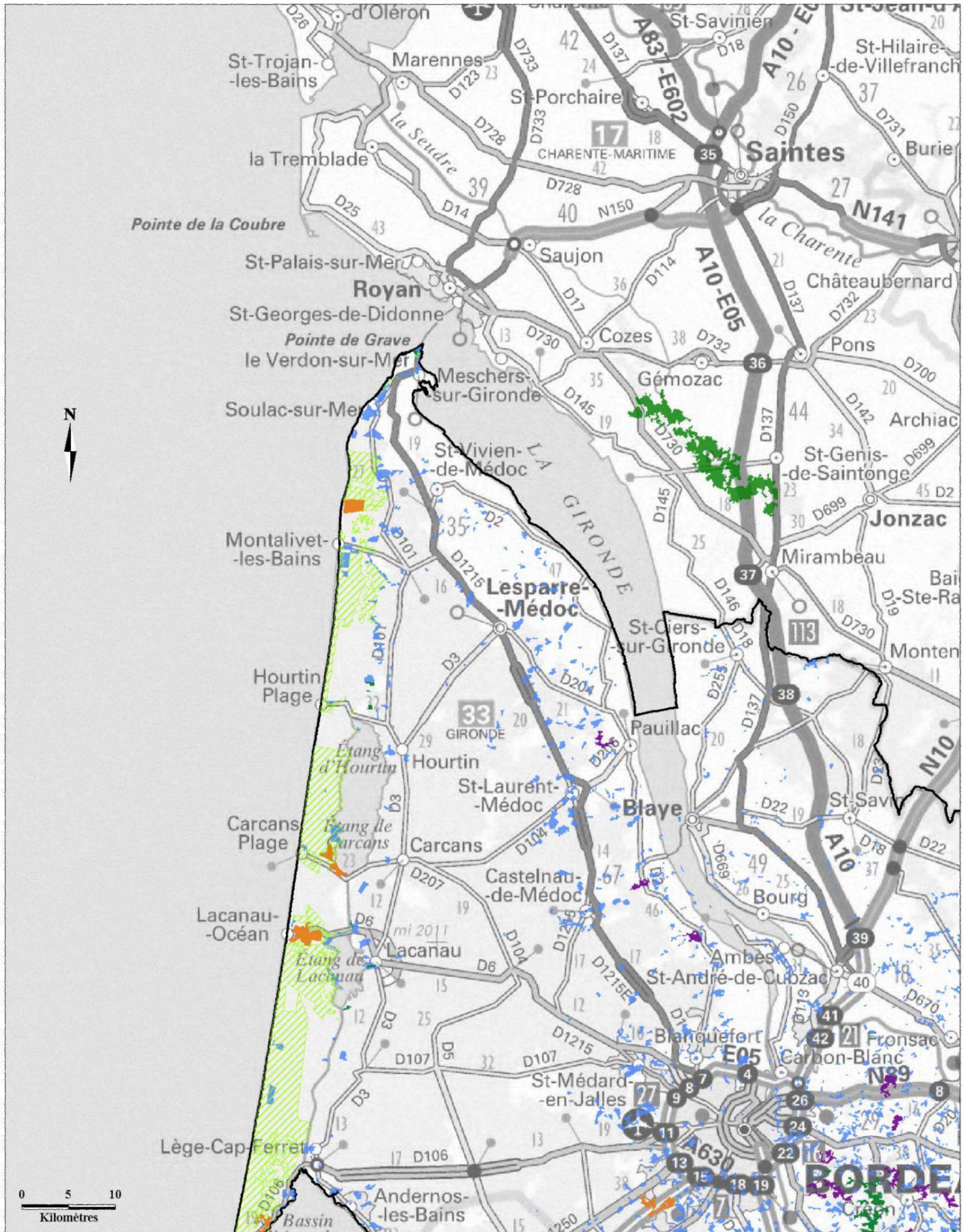


Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000® - BDCarto®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPREB/ASV



Identification des corridors de la sous-trame Boisements de feuillus et forêts mixtes Carte n°1/8

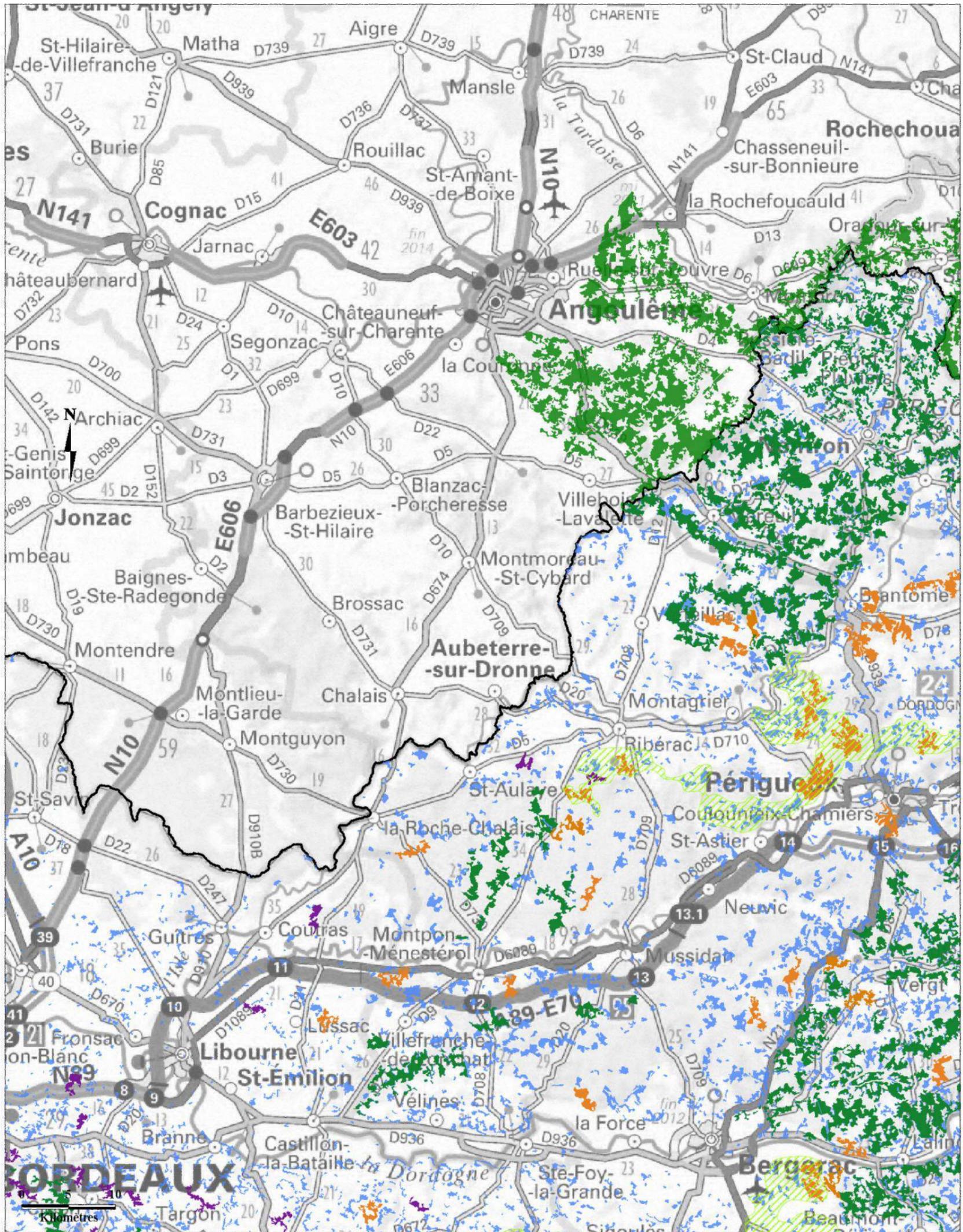


Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000® - BDCarto®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPRE/ASV



Identification des corridors de la sous-trame Boisements de feuillus et forêts mixtes Carte n°2/8

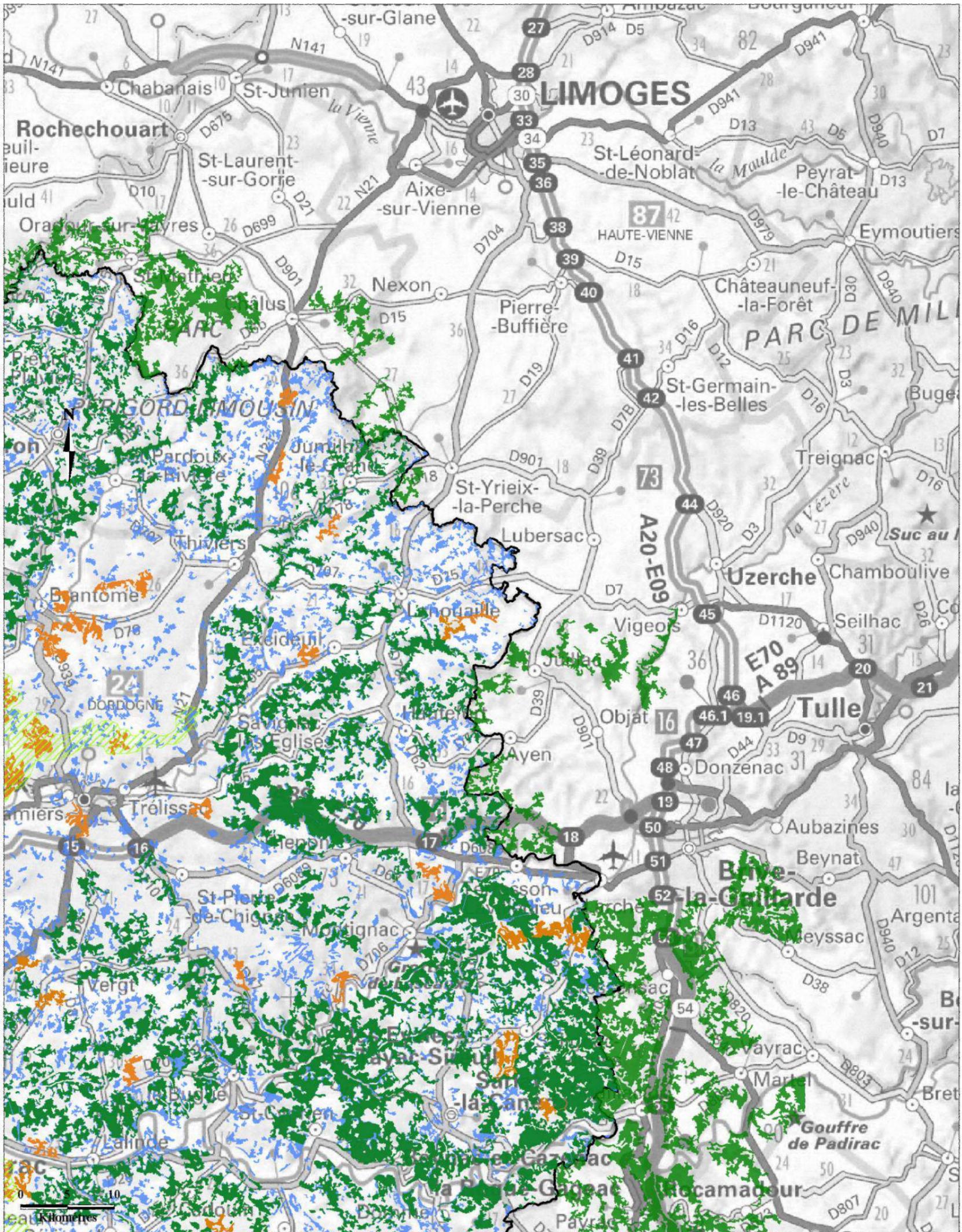


Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000® - BDCarto®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPREBASV



Identification des corridors de la sous-trame Boisements de feuillus et forêts mixtes Carte n°3/8

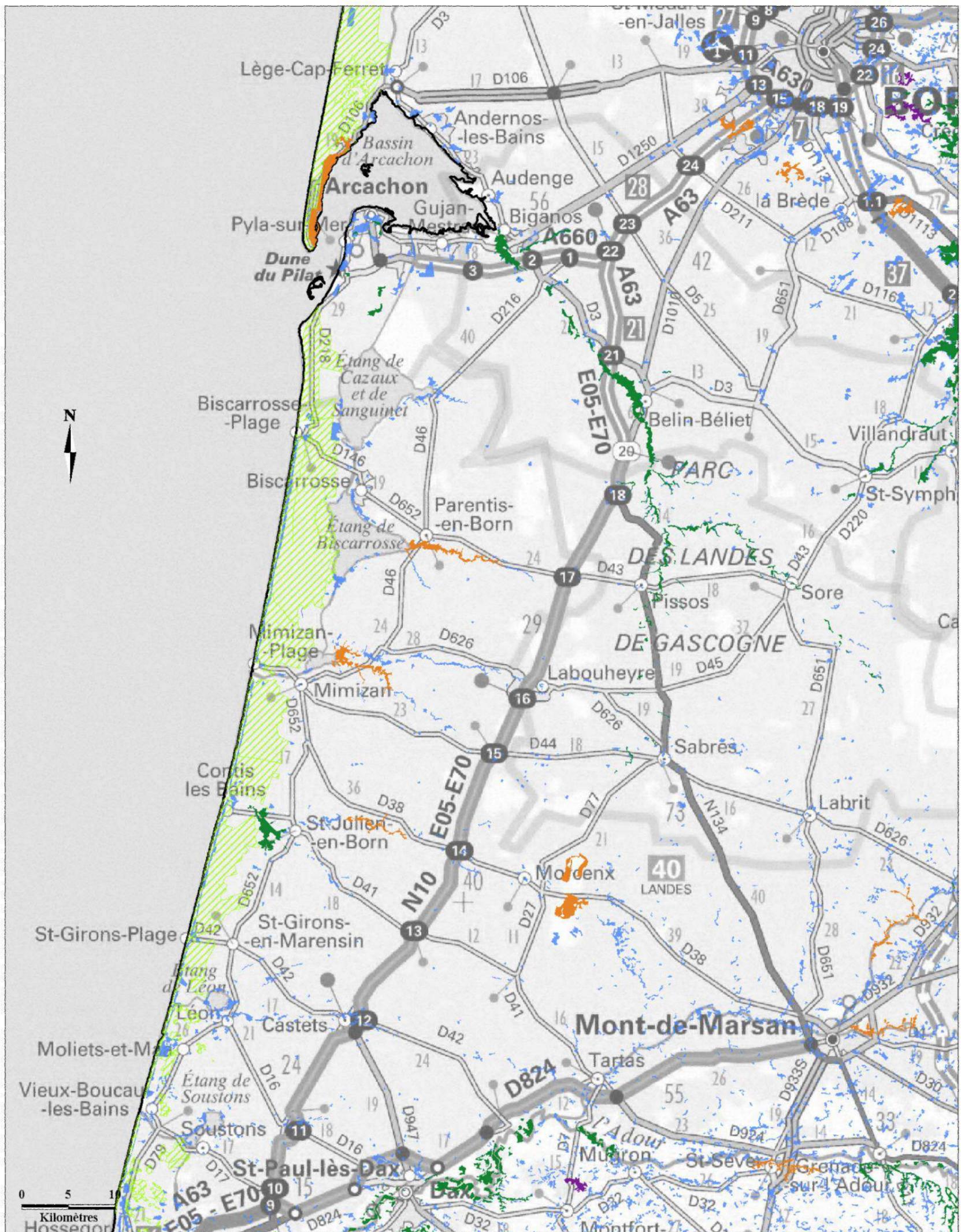


Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000® - BDCarto®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPRE/ASV



Identification des corridors de la sous-trame Boisements de feuillus et forêts mixtes Carte n°4/8

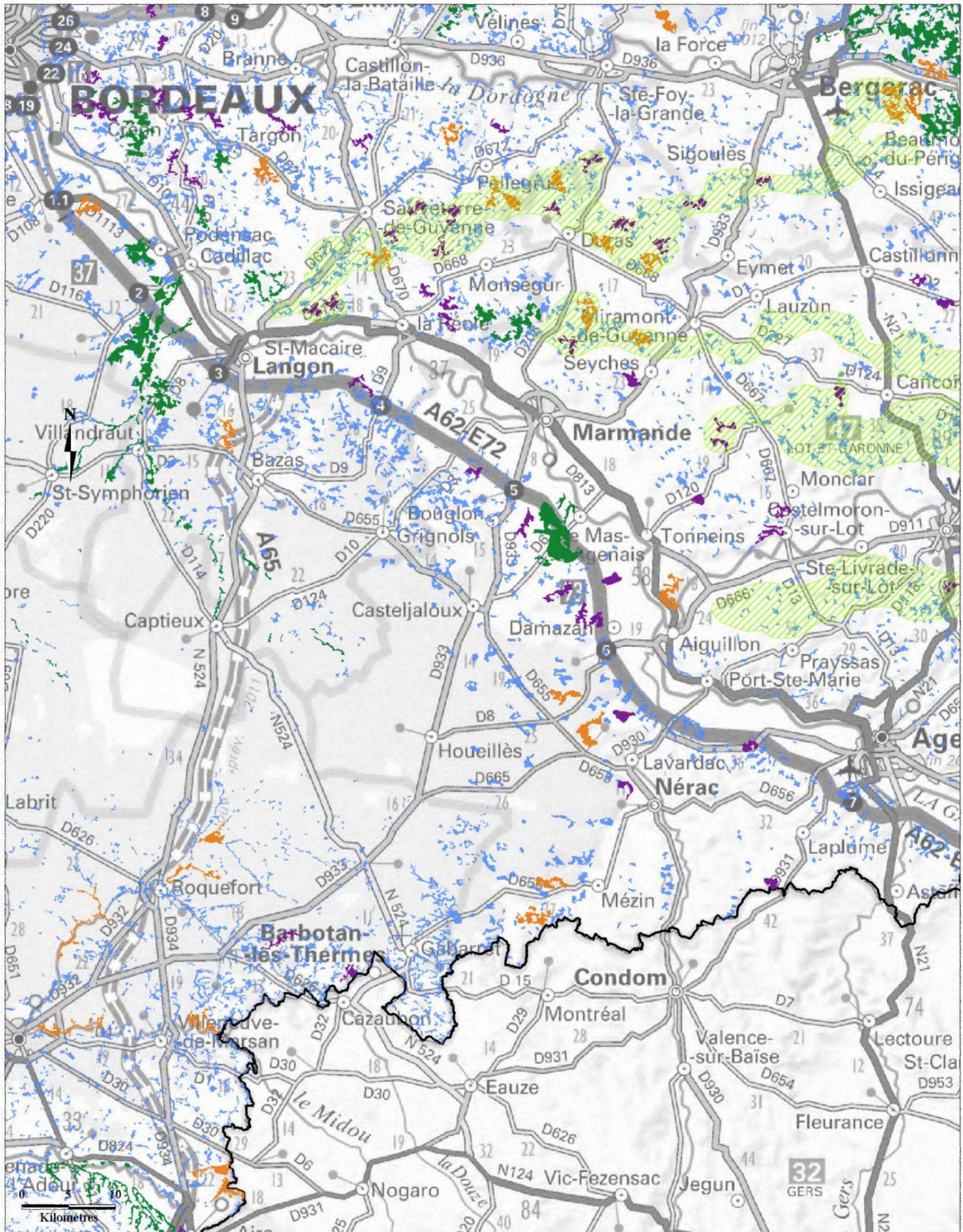


Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000® - BDCarto®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPRE/ASV



Identification des corridors de la sous-trame Boisements de feuillus et forêts mixtes Carte n°5/8

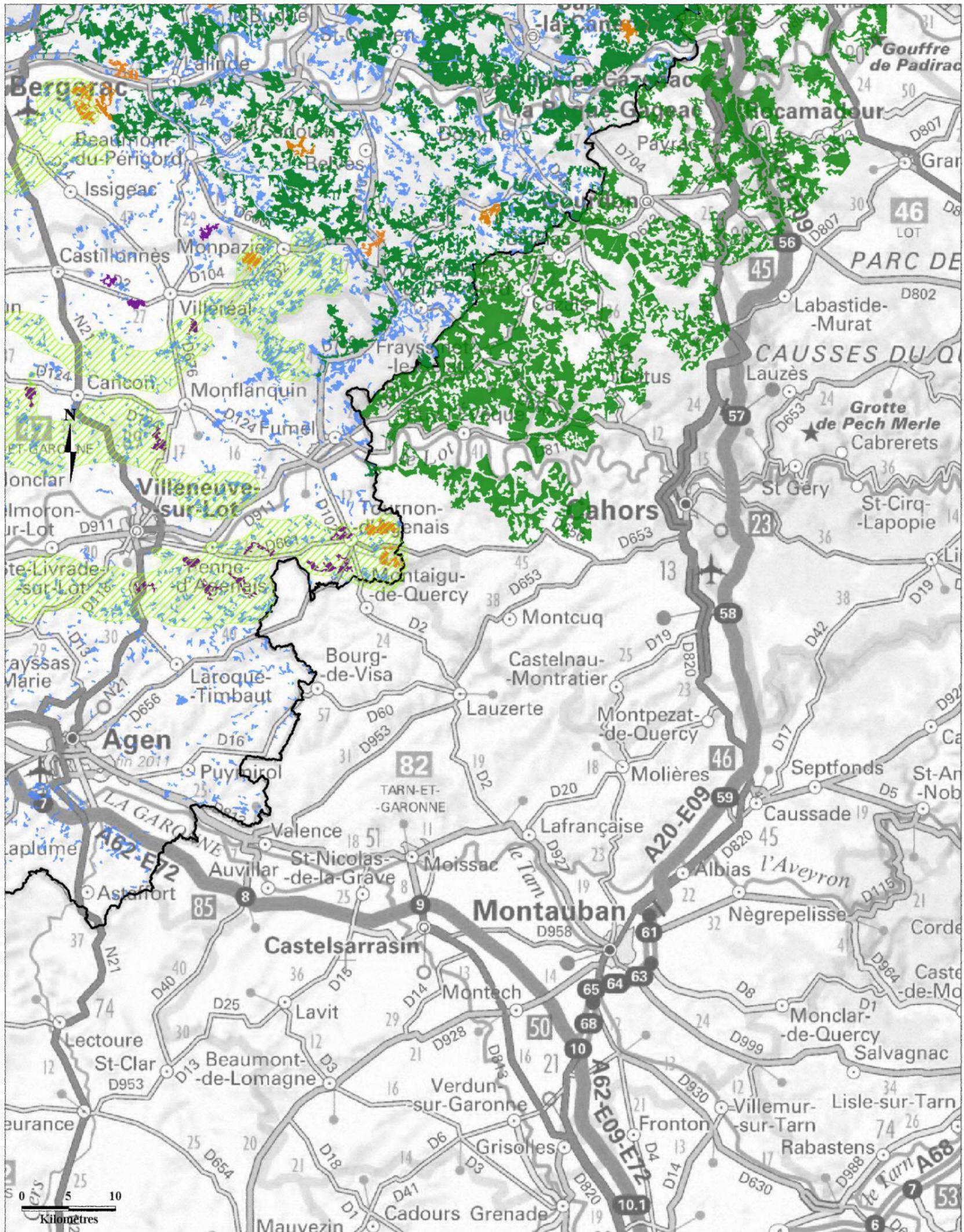


Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000® - BDCarto®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPRE/ASV



Identification des corridors de la sous-trame Boisements de feuillus et forêts mixtes Carte n°6/8

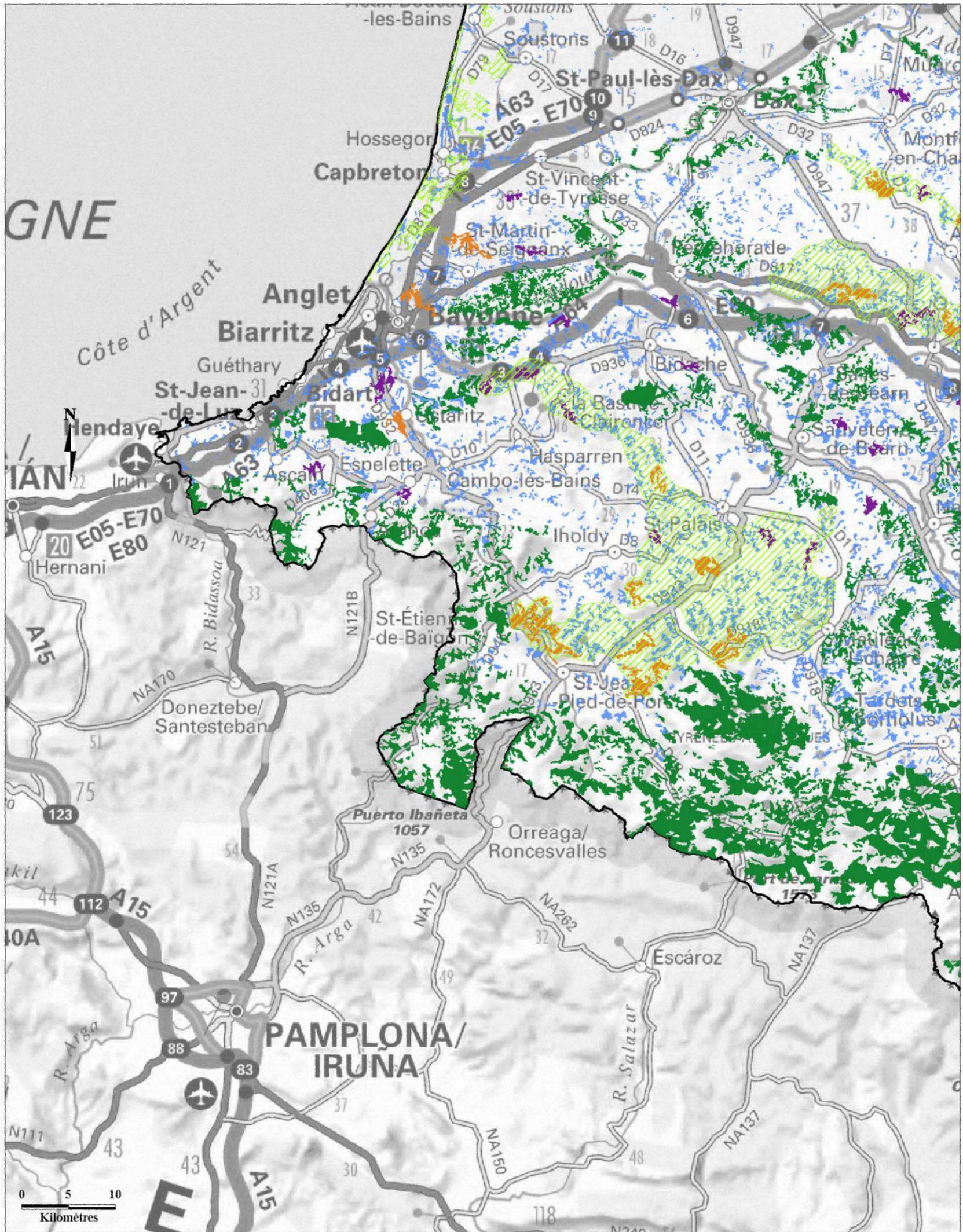


Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000® - BDCarto®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPRE/ASV



Identification des corridors de la sous-trame Boisements de feuillus et forêts mixtes Carte n°7/8

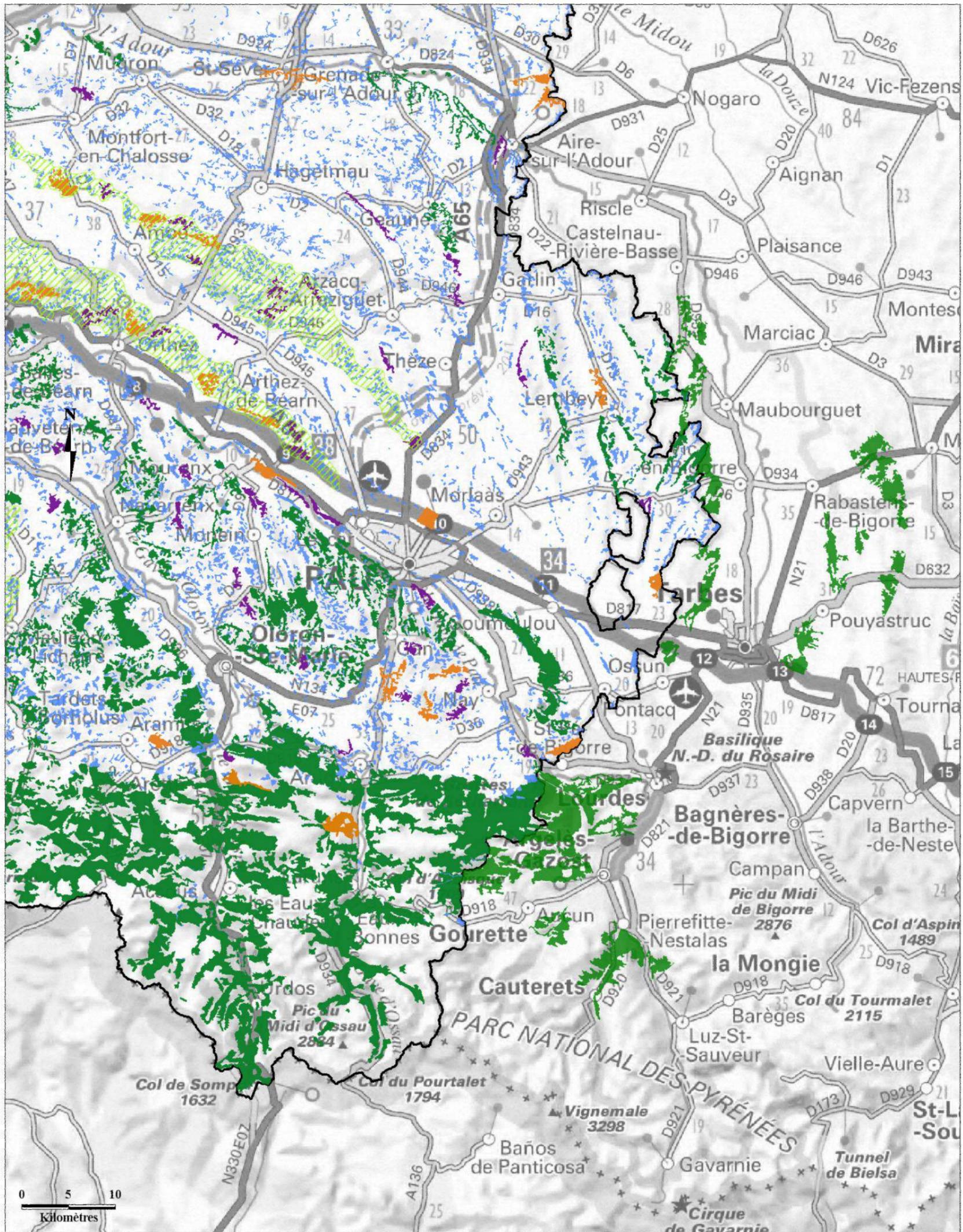


Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000® - BDCarto®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPRE/ASV



Identification des corridors de la sous-trame Boisements de feuillus et forêts mixtes Carte n°8/8 - SRCE Aquitaine



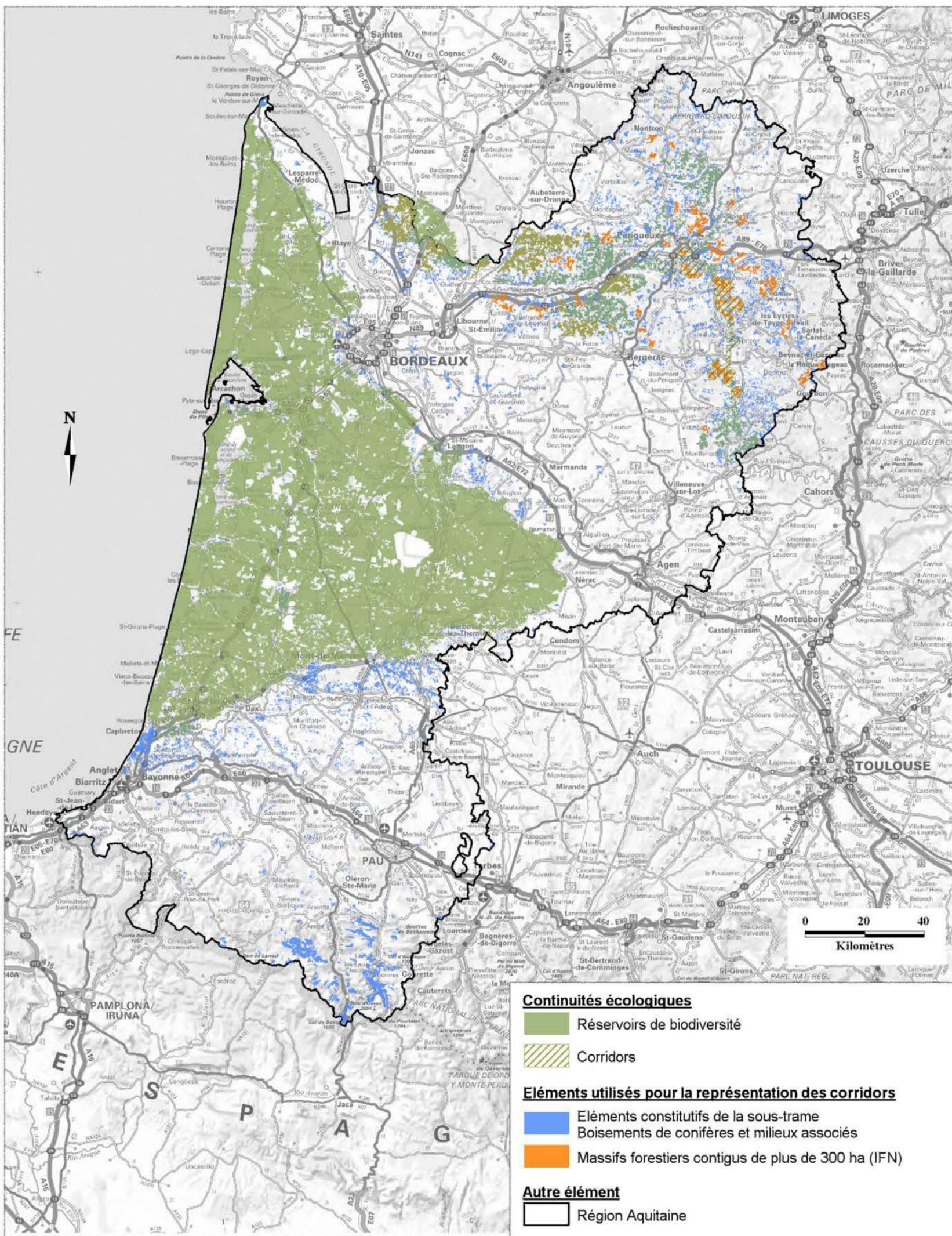
Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000® - BDCarto®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPRE/ASV

1.4 Annexe B12 – Cartes réalisées sur les boisements de conifères et milieux associés pour l'identification de corridors



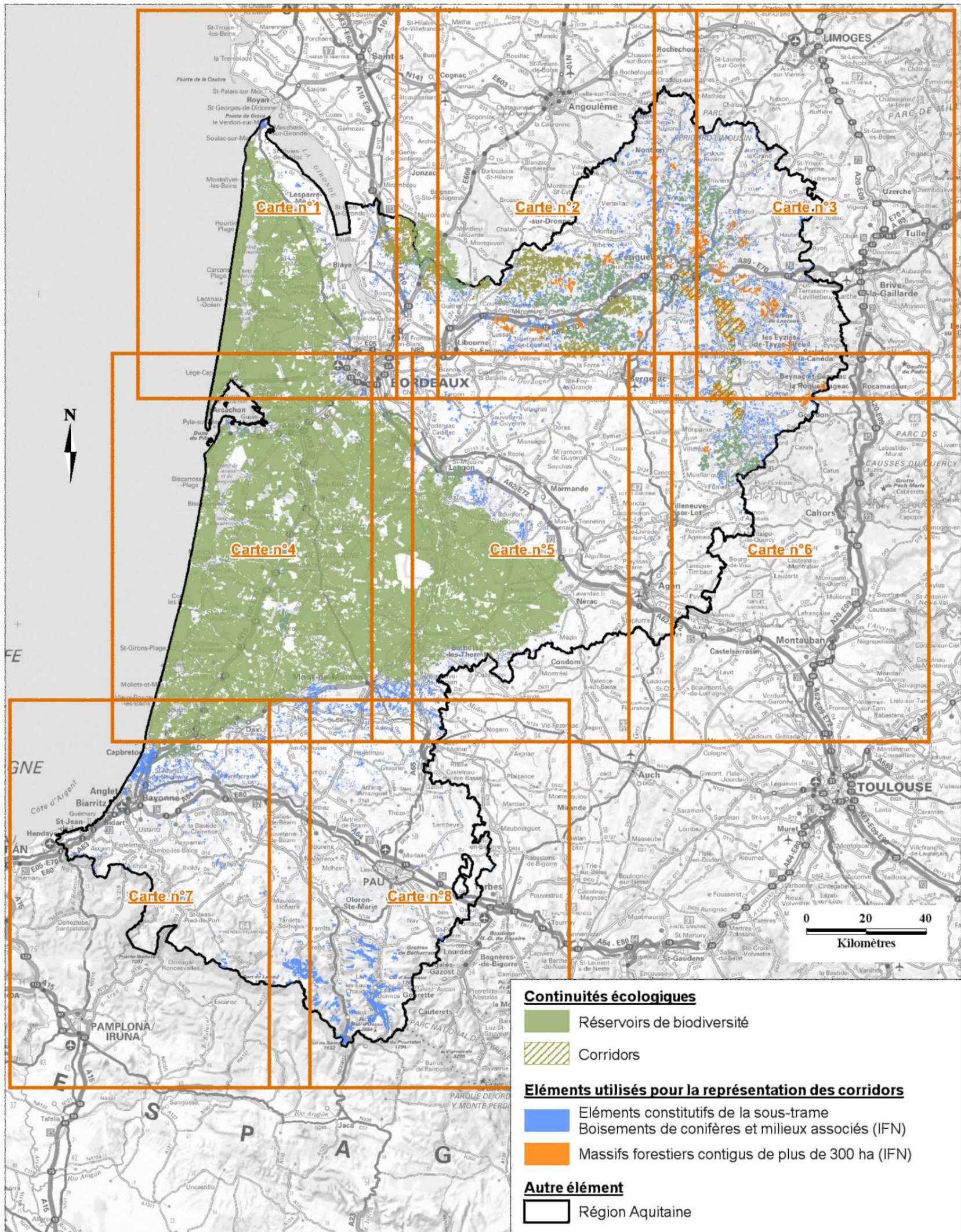
Identification des corridors de la sous-trame Boisements de conifères et milieux associés



Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000® - BDCarto®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPREB/ASV

Identification des corridors de la sous-trame Boisements de conifères et milieux associés

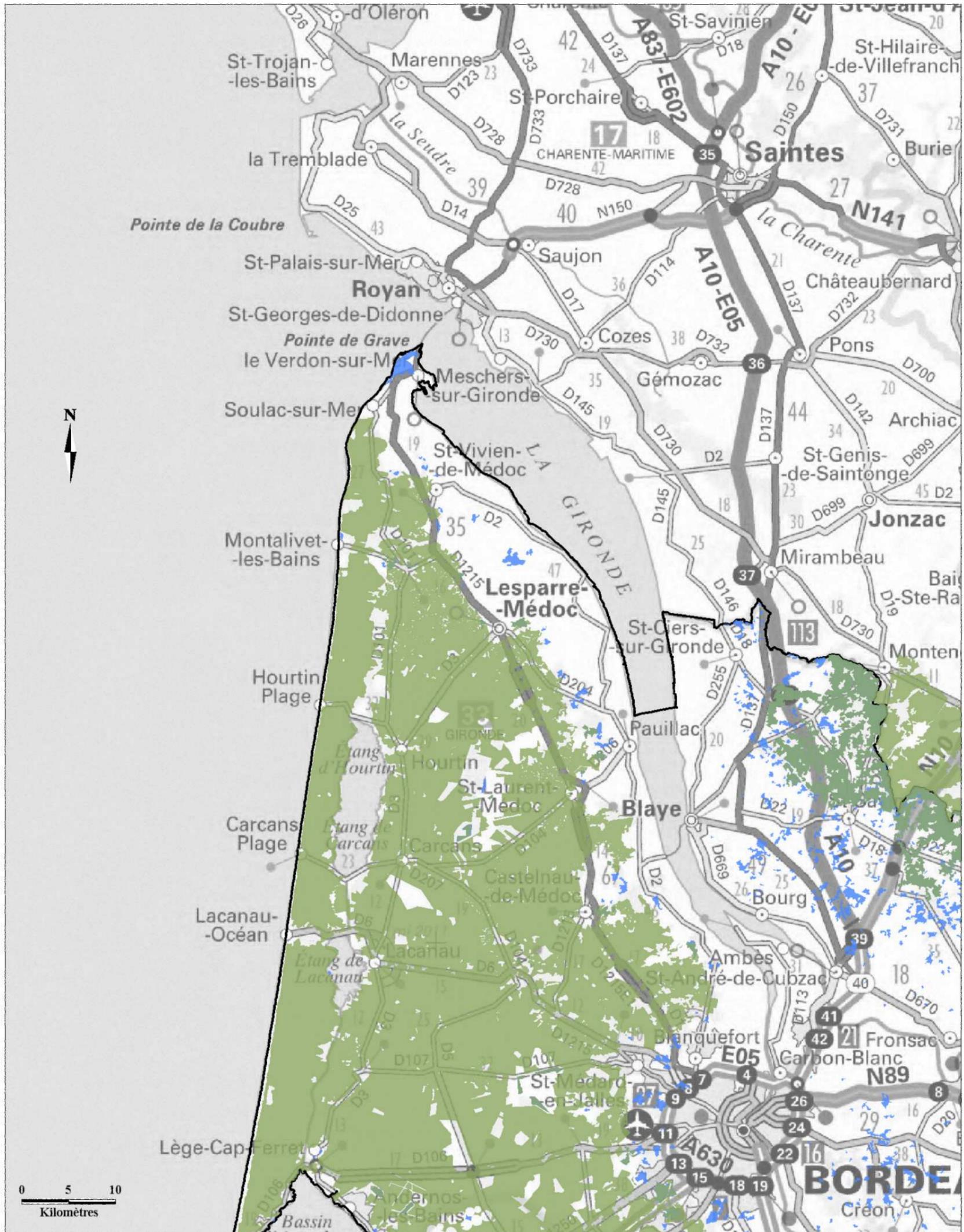


Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000® - BDCarto®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPREBASV



Identification des corridors de la sous-trame Boisements de conifères et milieux associés Carte n°1/8

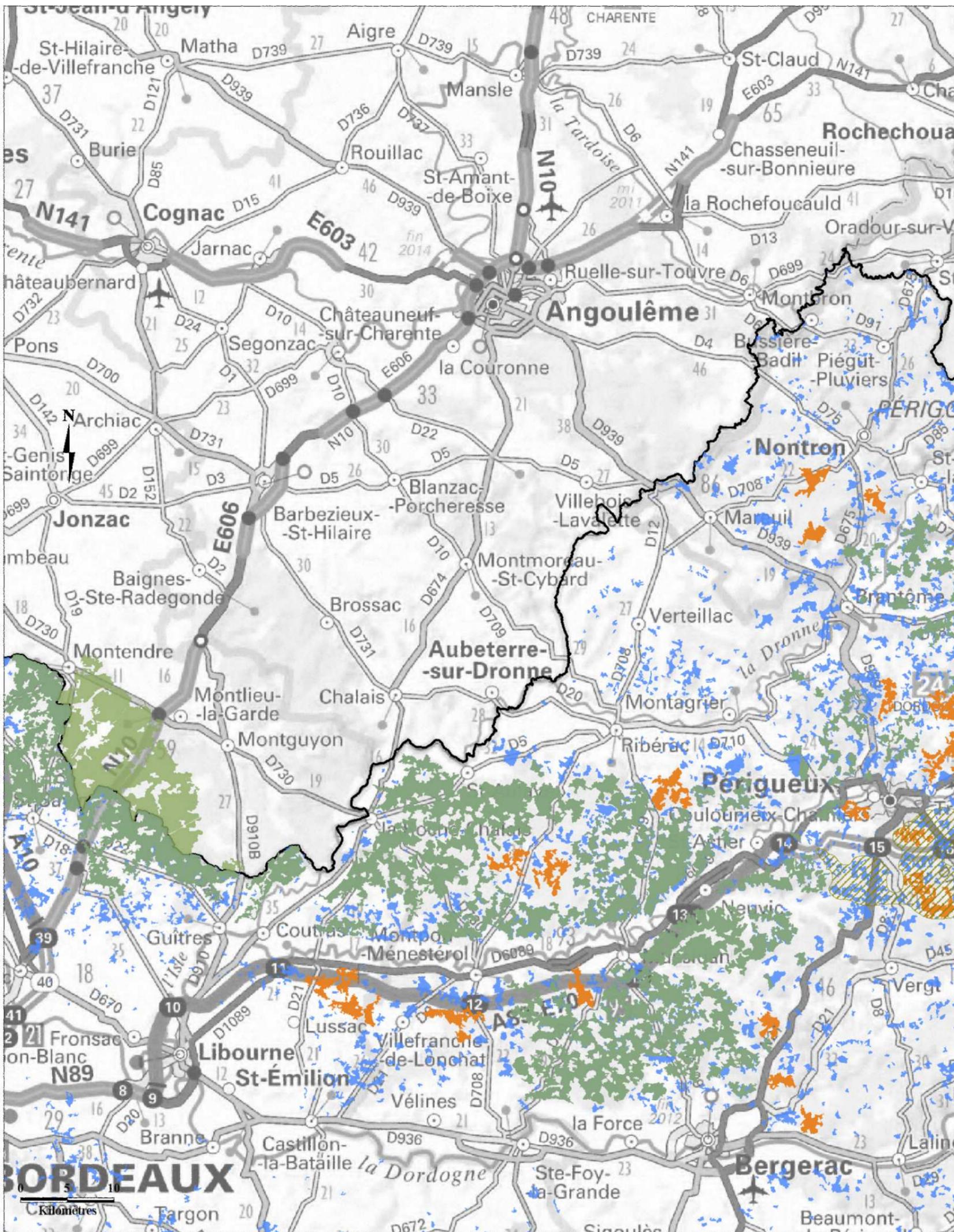


Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000® - BDCarto®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPRE/ASV



Identification des corridors de la sous-trame Boisements de conifères et milieux associés Carte n°2/8

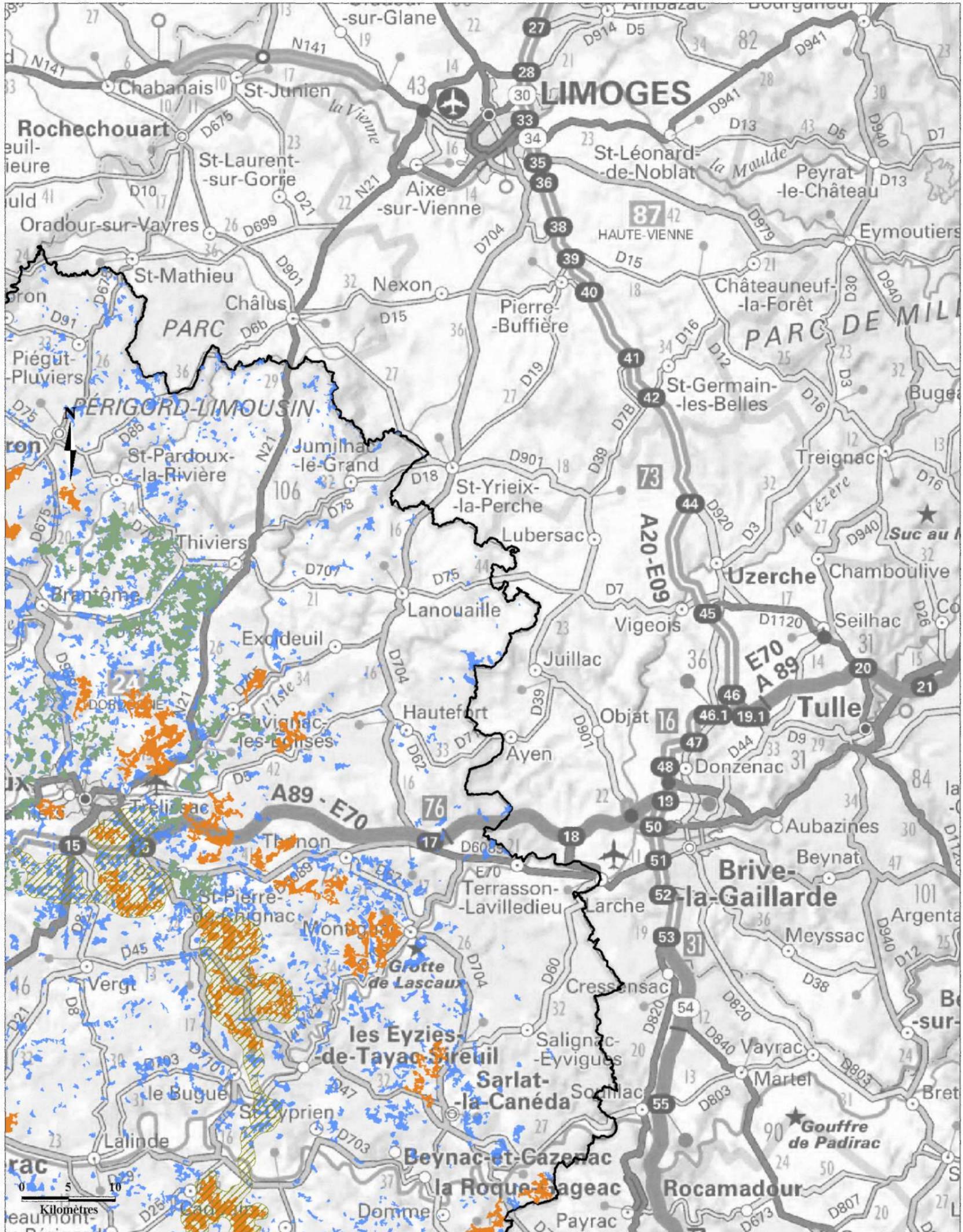


Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000® - BDCarto®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPREBASV



Identification des corridors de la sous-trame Boisements de conifères et milieux associés Carte n°3/8



Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000® - BDCarto®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPRE/ASV



Identification des corridors de la sous-trame Boisements de conifères et milieux associés Carte n°4/8

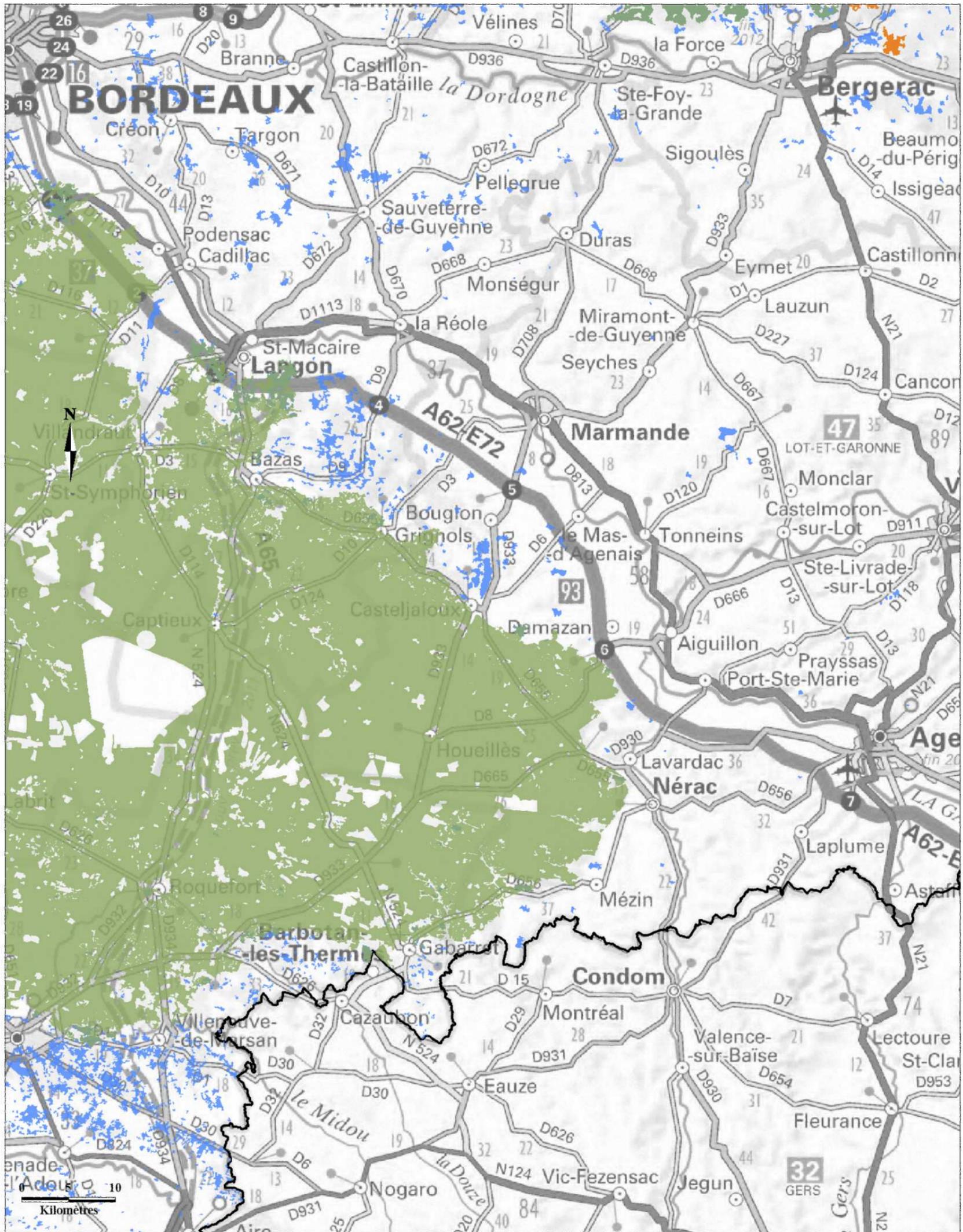


Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000® - BDCarto®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPREB/ASV



Identification des corridors de la sous-trame Boisements de conifères et milieux associés Carte n°5/8

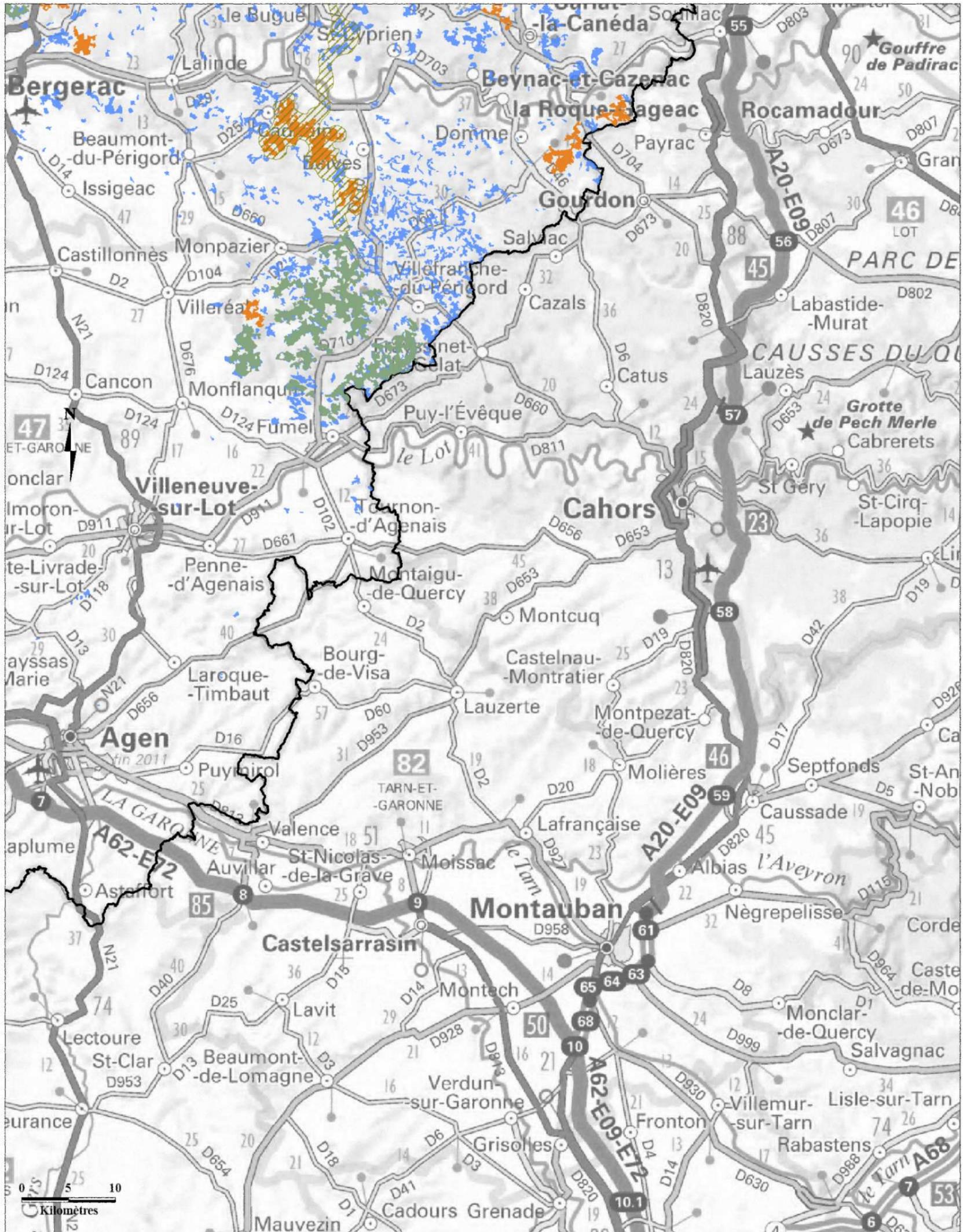


Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000® - BDCarto®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPREB/ASV



Identification des corridors de la sous-trame Boisements de conifères et milieux associés Carte n°6/8

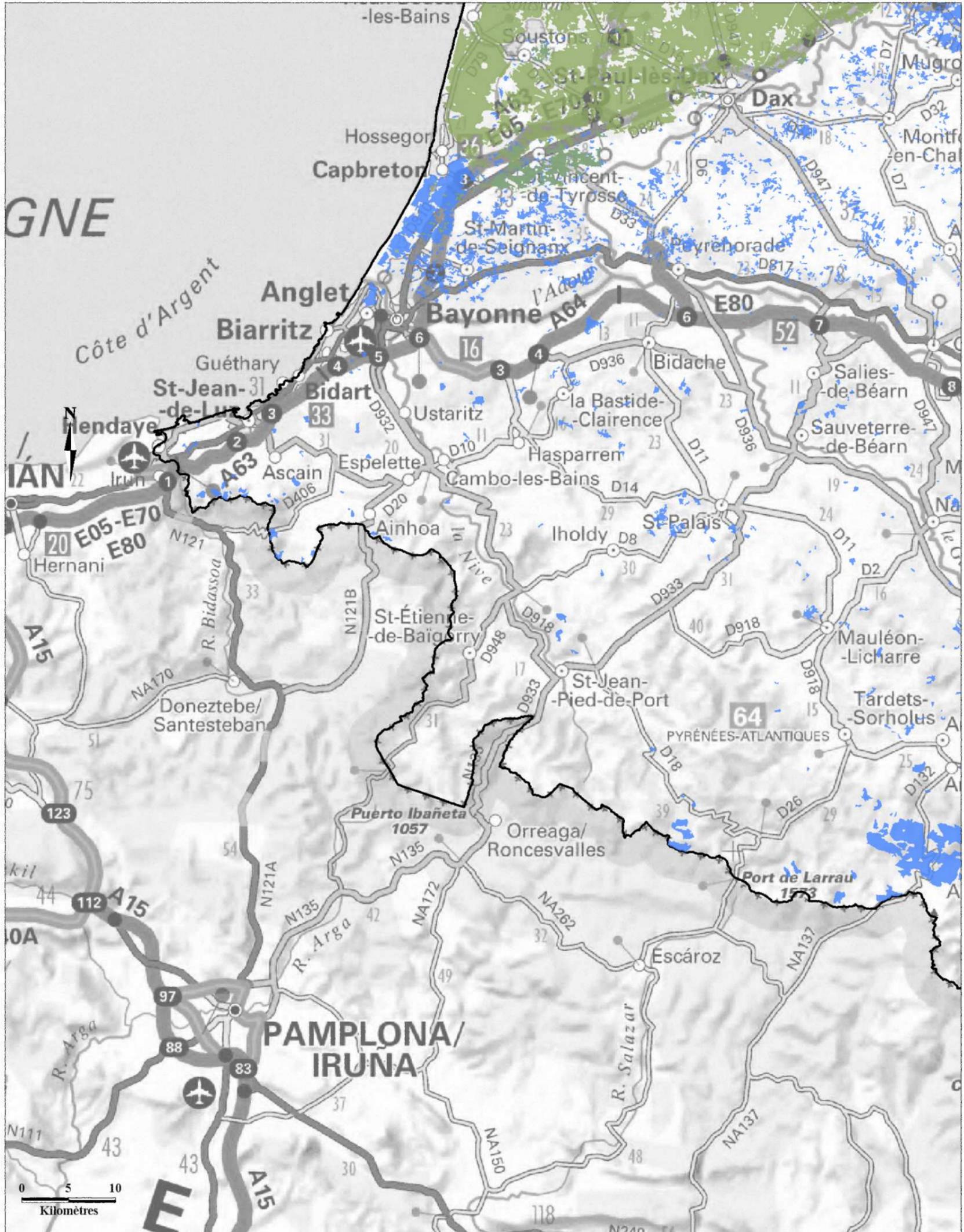


Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000® - BDCarto®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPREB/ASV



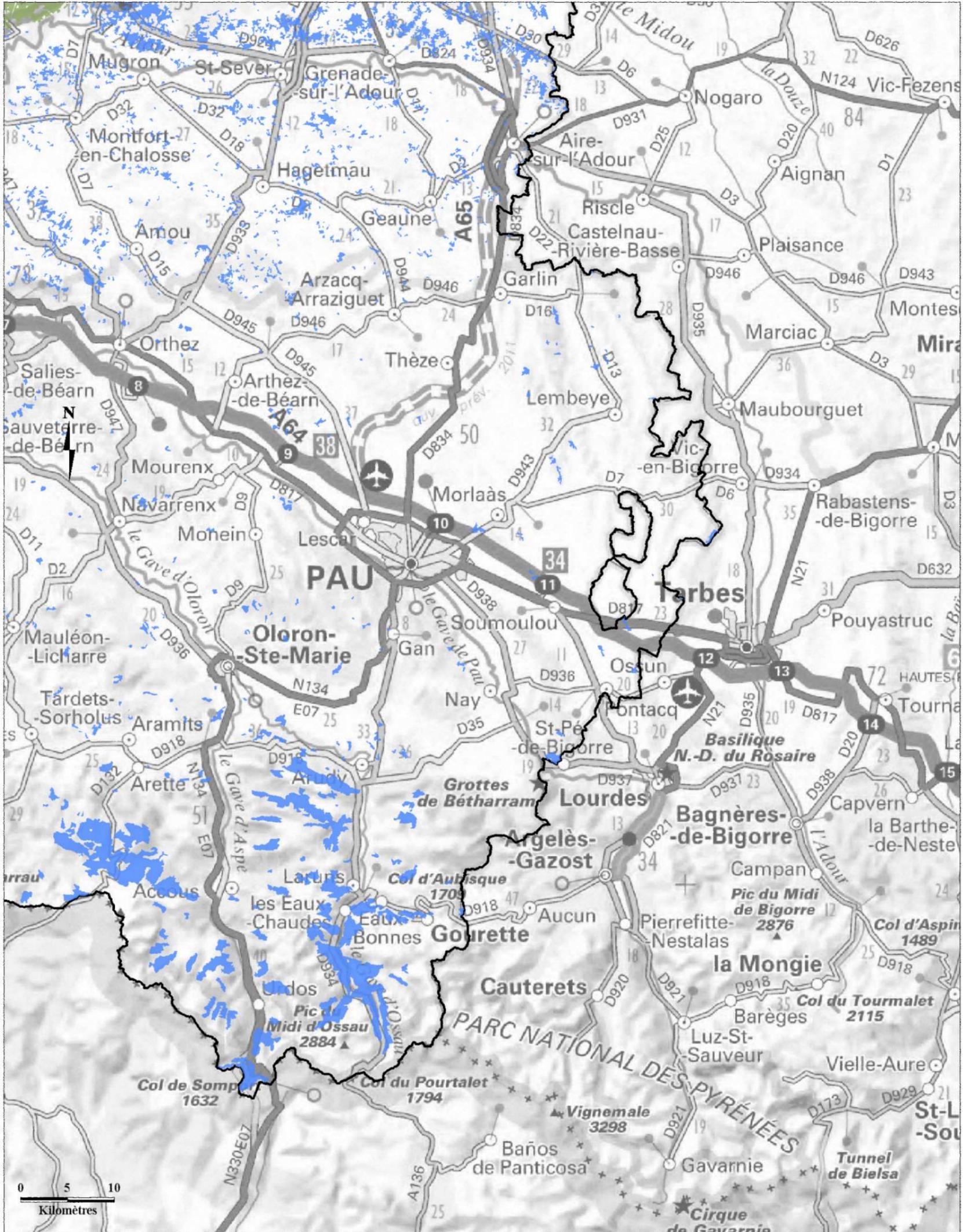
**Identification des corridors de la sous-trame
Boisements de conifères et milieux associés**
Carte n°7/8



Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000® - BDCarto®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPRE/ASV

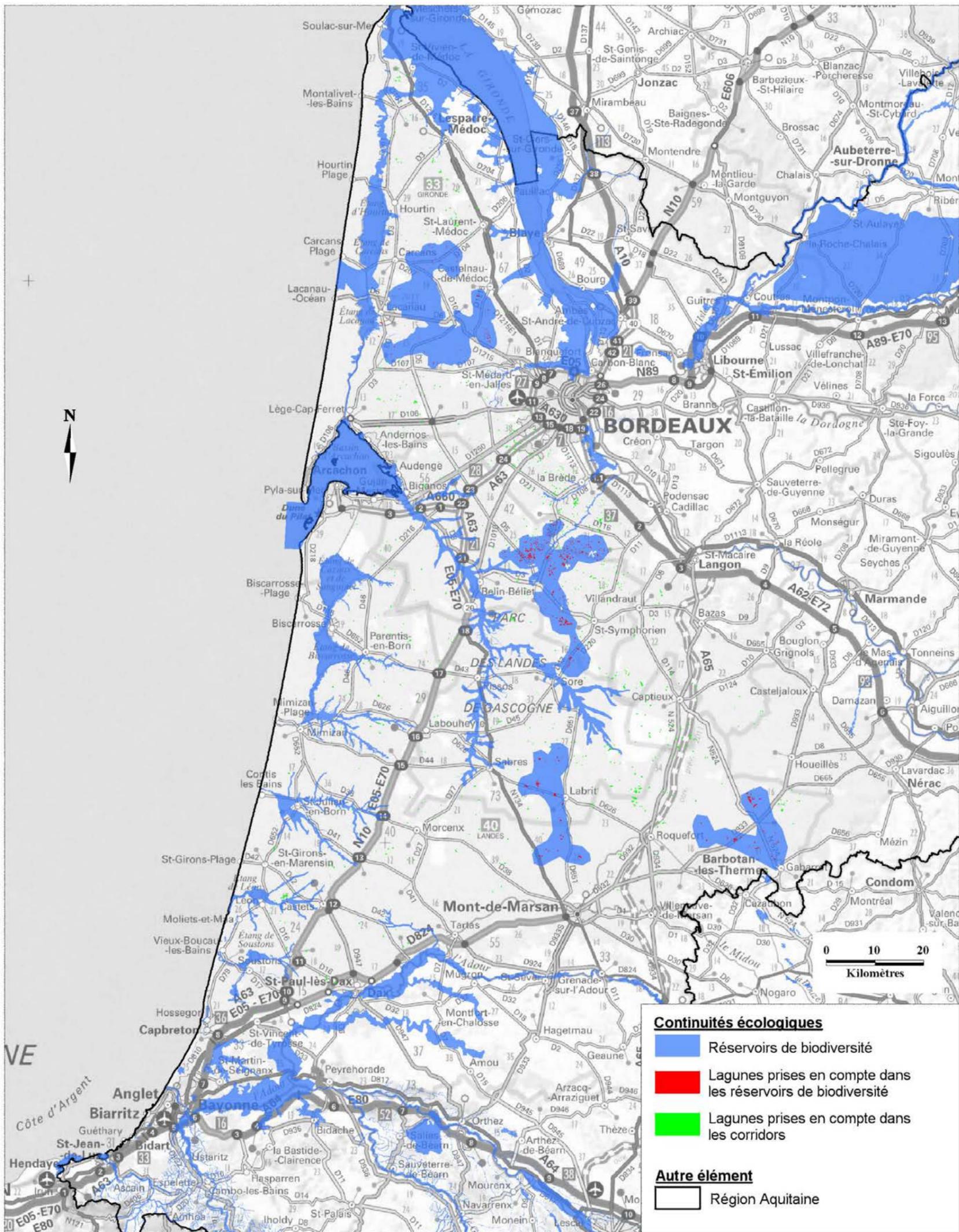
Identification des corridors de la sous-trame Boisements de conifères et milieux associés Carte n°8/8



Source :
 Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000® - BDCarto®
 Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPREB/ASV

1.5 Annexe B13 – Cartes réalisées sur les lagunes pour l'identification de corridors



Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN1000® - BDCarto®
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPREB/ASV



2 Annexes sur les cours d'eau

Les arrêtés portant classement des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux du bassin Adour-Garonne au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement sont repris ci dessous sans leurs annexes qui sont téléchargeables sur le site www.legifrance.gouv.fr.

Lien vers ce site et d'autres informations sur le classement des cours du bassin Adour-Garonne disponible sur :

<http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/le-classement-des-cours-d-eau-r3511.html>

- Arrêté du 7 octobre 2013 établissant la liste des cours d'eau mentionnée au 1° du I de l'article L. 214-17 du code de l'environnement sur le bassin Adour-Garonne :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028171983&dateTexte=&categorieLien=id>

- Arrêté du 7 octobre 2013 établissant la liste des cours d'eau mentionnée au 2° du I de l'article L. 214-17 du code de l'environnement sur le bassin Adour-Garonne :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028171995&dateTexte=&categorieLien=id>

2.1 Annexe B14 – Arrêté du 7 octobre 2013 établissant la liste des cours d'eau mentionnée au 1° du I de l'article L. 214-17 du code de l'environnement sur le bassin Adour-Garonne

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Arrêté du 7 octobre 2013 établissant la liste des cours d'eau mentionnée
au 1^{er} du I de l'article L. 214-17 du code de l'environnement sur le bassin Adour-Garonne

NOR : DEVL1325485A

Le préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne,
Vu la directive-cadre européenne sur l'eau n° 2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour la politique communautaire dans le domaine de l'eau ;
Vu les articles L. 214-17 et R. 214-107 et suivants du code de l'environnement ;
Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour-Garonne approuvé par arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2009, notamment la disposition C55 du chapitre 5 ainsi que les listes C32, C40A et C40B et les cartes associées ;
Vu les schémas d'aménagement et de gestion des eaux approuvés sur le bassin ;
Vu les avant-projets de liste transmis par les préfets à l'issue des concertations départementales qui se sont déroulées de septembre 2010 à février 2011 et les observations formulées à ces occasions ;
Vu l'harmonisation des avant-projets départementaux par la commission administrative de bassin du 21 juin 2011 ;
Vu l'étude de l'impact des classements sur les différents usages de l'eau sur le bassin Adour-Garonne ;
Vu les avis des assemblées et organismes consultés du 28 septembre 2012 au 2 février 2013 ;
Vu les avis du public consulté du 6 février au 1^{er} mars 2013 ;
Vu l'avis de la commission administrative de bassin du 15 mai 2013 ;
Vu l'avis du comité de bassin du 8 juillet 2013 ;
Vu le document technique d'accompagnement des classements ;
Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Midi-Pyrénées, délégué de bassin Adour-Garonne,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'annexe au présent arrêté fixe la liste des cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux mentionnés au 1^{er} du I de l'article L. 214-17 du code de l'environnement, sur lesquels aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique.

Art. 2. – La mention : « le cours d'eau X et ses affluents » implique que sont considérés comme affluents tous les affluents et sous-affluents correspondant à l'ensemble du bassin hydrographique amont dans la section où le cours d'eau est classé.

La mention : « le cours d'eau X et ses affluents à l'exception du cours d'eau (ou du tronçon de cours d'eau) Y » n'exclut que le cours d'eau ou la portion de cours d'eau désignée. Sauf précision contraire, les affluents et sous-affluents du tronçon exclu sont concernés par le classement.

Art. 3. – Les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux, au sens du présent arrêté, incluent leurs annexes hydrauliques, bras et autres dérivations participant à l'écoulement de la majeure partie ou d'une partie significative du débit de leurs eaux et au fonctionnement de leur écosystème.

Art. 4. – L'étude de l'impact des classements et le document technique d'accompagnement détaillant les informations hydrographiques, les critères justifiant le classement issu des concertations et des consultations locales ainsi que la cartographie des cours d'eau listés sont consultables sur le site internet <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr>, de la DREAL Midi-Pyrénées, DREAL de bassin Adour-Garonne. Ils sont tenus à la disposition du public à la DREAL Midi-Pyrénées, 1, rue de la Cité-Administrative, bâtiment G, 31000 Toulouse, ainsi que dans les préfetures des départements aux adresses suivantes :

DÉPARTEMENT	ADRESSE	CODE POSTAL ET VILLE
Ariège	2, rue de la Préfecture, BP 87	09007 Foix Cedex
Aude	52, rue Jean-Bringer	11012 Carcassonne Cedex
Aveyron	Place Charles-de-Gaulle, BP 715	12007 Rodez Cedex
Cantal	Place de la Préfecture, BP 529	15005 Aurillac Cedex
Charente	7-9, rue de la Préfecture	16017 Angoulême Cedex
Charente-Maritime	38, rue Réaumur, BP 501	17017 La Rochelle Cedex
Corrèze	Rue Souham	19012 Tulle Cedex
Creuse	Place Louis-Lacrocq	23011 Guéret Cedex
Dordogne	2, rue Paul-Louis-Courier	24016 Périgueux Cedex
Gard	10, avenue Feuchères	30045 Nîmes Cedex 9
Haute-Garonne	Place Saint-Etienne	31038 Toulouse Cedex
Gers	Place du Préfet-Erignac, BP 322	32007 Auch Cedex
Gironde	Esplanade Charles-de-Gaulle	33077 Bordeaux Cedex
Hérault	34, place des Martyrs-de-la-Résistance	34062 Montpellier Cedex 2
Landes	24-26, rue Victor-Hugo	40021 Mont-de-Marsan Cedex
Lot	Place Chapou	46009 Cahors Cedex
Lot-et-Garonne	Place Verdun	47920 Agen Cedex 9
Lozère	2, rue de la Rovère	48005 Mende Cedex
Puy-de-Dôme	18, boulevard Desaix	63033 Clermont-Ferrand
Pyrénées-Atlantiques	2, rue du Maréchal-Joffre	64021 Pau Cedex
Hautes-Pyrénées	Place du Général-de-Gaulle, BP 1350	65013 Tarbes Cedex
Deux-Sèvres	4, rue Du Guesclin	79099 Niort Cedex 9
Tarn	Place de la Préfecture	81013 Albi Cedex
Tarn-et-Garonne	2, boulevard de Midi-Pyrénées, BP 779	82013 Montauban
Vienne	Place Aristide-Briand	86021 Poitiers Cedex
Haute-Vienne	1, rue de la Préfecture	87031 Limoges Cedex

Art. 5. – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Art. 6. – Les préfets des départements de l'Ariège, de l'Aude, de l'Aveyron, du Cantal, de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Corrèze, de la Creuse, de la Dordogne, du Gard, de la Haute-Garonne, du Gers, de la Gironde, de l'Hérault, des Landes, du Lot, de Lot-et-Garonne, de la Lozère, du Puy-de-Dôme, des Pyrénées-Atlantiques, des Hautes-Pyrénées, des Deux-Sèvres, du Tarn, de Tarn-et-Garonne, de la Vienne et de la Haute-Vienne, les directeurs régionaux de l'environnement, de l'aménagement et du logement et les directeurs départementaux des territoires (et de la mer) concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 octobre 2013.

H.-M. COMET

2.2 Annexe B15 – Arrêté du 7 octobre 2013 établissant la liste des cours d'eau mentionnée au 2° du I de l'article L. 214-17 du code de l'environnement sur le bassin Adour-Garonne

9 novembre 2013

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 26 sur 113

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Arrêté du 7 octobre 2013 établissant la liste des cours d'eau mentionnée
au 2° du I de l'article L. 214-17 du code de l'environnement sur le bassin Adour-Garonne

NOR : DEVL1325486A

Le préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne,
Vu la directive-cadre européenne sur l'eau n° 2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour la politique communautaire dans le domaine de l'eau ;
Vu les articles L. 214-17 et R. 214-107 et suivants du code de l'environnement ;
Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour-Garonne approuvé par arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2009, notamment les dispositions C58 et C59 du chapitre 5 ;
Vu les avant-projets de liste transmis par les préfets à l'issue des concertations départementales qui se sont déroulées de septembre 2010 à février 2011 et les observations formulées à ces occasions ;
Vu l'harmonisation des avant-projets départementaux par la commission administrative de bassin du 21 juin 2011 ;
Vu l'étude de l'impact des classements sur les différents usages de l'eau sur le bassin Adour-Garonne ;
Vu les avis des assemblées et organismes consultés du 28 septembre 2012 au 2 février 2013 ;
Vu les avis du public consulté du 6 février au 1^{er} mars 2013 ;
Vu l'avis de la commission administrative de bassin en date du 15 mai 2013 ;
Vu l'avis du comité de bassin en date du 8 juillet 2013 ;
Vu le document technique d'accompagnement des classements ;
Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Midi-Pyrénées, délégué de bassin Adour-Garonne,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'annexe au présent arrêté fixe la liste des cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux mentionnés au 2° du I de l'article L. 214-17 du code de l'environnement, sur lesquels tout ouvrage doit être géré, entretenu et équipé dans un délai de cinq ans après la publication de la liste selon les règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant pour assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs.

Art. 2. – Sauf précision contraire, les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux, au sens du présent arrêté, incluent leurs annexes hydrauliques, bras et autres dérivations participant à l'écoulement de la majeure partie ou d'une partie significative du débit de leurs eaux et au fonctionnement de leur écosystème.

Art. 3. – L'étude de l'impact des classements et le document technique d'accompagnement détaillant les informations hydrographiques, les critères justifiant le classement issu des concertations et consultations locales, les enjeux sédimentaires et les principales espèces ainsi que la cartographie des cours d'eau listés sont consultables sur le site internet <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr> de la DREAL Midi-Pyrénées, DREAL de bassin Adour-Garonne. Ils sont tenus à la disposition du public à la DREAL Midi-Pyrénées, 1, rue de la Cité-Administrative, bâtiment G, 31000 Toulouse, ainsi que dans les préfectures des départements aux adresses suivantes :

DÉPARTEMENT	ADRESSE	CODE POSTAL ET VILLE
Ariège	2, rue de la Préfecture, BP 87	09007 FOIX Cedex
Aude	52, rue Jean-Bringer	11012 CARCASSONNE Cedex

DÉPARTEMENT	ADRESSE	CODE POSTAL ET VILLE
Aveyron	Place Charles-de-Gaulle, BP 715	12007 RODEZ Cedex
Cantal	Place de la Préfecture, BP 529	15005 AURILLAC Cedex
Charente	7-9, rue de la Préfecture	16017 ANGOULEME Cedex
Charente-Maritime	38, rue Réaumur, BP 501	17017 LA ROCHELLE Cedex
Corrèze	Rue Souham	19012 TULLE Cedex
Creuse	Place Louis-Lacrocq	23011 GUERET Cedex
Dordogne	2, rue Paul-Louis-Courier	24016 PERIGUEUX Cedex
Haute-Garonne	Place Saint-Etienne	31038 TOULOUSE Cedex
Gers	Place du Préfet-Erignac, BP 322	32007 AUCH Cedex
Gironde	Esplanade Charles-de-Gaulle	33077 BORDEAUX Cedex
Hérault	34, place des Martyrs-de-la-Résistance	34062 MONTPELLIER Cedex 2
Landes	24-26, rue Victor-Hugo	40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Lot	Place Chapou	46009 CAHORS Cedex
Lot-et-Garonne	Place Verdun	47920 AGEN Cedex 9
Lozère	2, rue de la Rovère	48005 MENDE Cedex
Puy-de-Dôme	18, boulevard Desaix	63033 CLERMONT-FERRAND
Pyrénées-Atlantiques	2, rue du Maréchal-Joffre	64021 PAU Cedex
Hautes-Pyrénées	Place du Général-de-Gaulle, BP 1350	65013 TARBES Cedex
Deux-Sèvres	4, rue Duguesclin	79099 NIORT Cedex 9
Tarn	Place de la Préfecture	81013 ALBI Cedex
Tarn-et-Garonne	2, boulevard de Midi-Pyrénées, BP 779	82013 MONTAUBAN
Vienne	Place Aristide-Briand	86021 POITIERS Cedex
Haute-Vienne	1, rue de la Préfecture	87031 LIMOGES Cedex

Art. 4. – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Art. 5. – Les préfets des départements de l'Ariège, de l'Aude, de l'Aveyron, du Cantal, de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Corrèze, de la Creuse, de la Dordogne, de la Haute-Garonne, du Gers, de la Gironde, de l'Hérault, des Landes, du Lot, de Lot-et-Garonne, de la Lozère, du Puy-de-Dôme, des Pyrénées-Atlantiques, des Hautes-Pyrénées, des Deux-Sèvres, du Tarn, de Tarn-et-Garonne, de la Vienne et de la Haute-Vienne, les directeurs régionaux de l'environnement, de l'aménagement et du logement et les directeurs départementaux des territoires (et de la mer) concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 octobre 2013.

